
RÉUNION PUBLIQUE

COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement du site de Fond de Vaux

10 DÉCEMBRE 2021 – 19 H 02 – 21 H 51

P R O C È S - V E R B A L

Commission d'enquête

		Présent	Absent
Mme Corinne LEROY-BUREL	Commissaire enquêtrice	x	
M. Bertrand SILLAM	Commissaire enquêteur	x	
M. François NAU	Commissaire enquêteur	x	

ECT

Titulaires

		Présent	Absent
M. François BALÈRE	Chef de projet ECT	x	
M. Julien GOLASZEWSKI	Président de la société SAFV, directeur adjoint du service développement ECT	x	
M. Thomas DUPUY D'ANGEAC	Président Carrières de l'Ouest	x	

Mairie de Saint-Ouen L'Aumône

		Présent	Absent
M. Laurent LINQUETTE	Maire de Saint-Ouen-L'Aumône	x	
M. Antoine ARTCHOUNIN	Adjoint aux Finances et à l'urbanisme	x	

ORDRE DU JOUR

LES NUMEROS RENVOIENT AUX PAGES AUXQUELLES LES QUESTIONS SONT TRAITÉES

<i>I. Présentation du projet par la SAFV — Carrières de l’Ouest et ECT</i>	<i>4</i>
<i>II. Échanges sur les parties prenantes... ..</i>	<i>8</i>
<i>III. Échanges sur les Impacts.....</i>	<i>16</i>

La séance est ouverte à 19 h 02, sous la présidence de Mme LEROY BUREL.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Bonsoir, nous allons commencer la réunion publique à 19 heures. Nous avons beaucoup de choses à voir ce soir. Je me présente, Corinne LEROY-BUREL, Présidente de la commission d'enquête publique, mes collègues — Monsieur François NAU et Monsieur Bertrand SILLAM. La commission d'enquête a tenu à organiser cette réunion et nous remercions Monsieur le Maire de Saint-Ouen-l'Aumône de nous avoir aidés à la préparer au mieux. Je tenais d'abord à vous expliquer que la commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif pour garantir la neutralité des personnes désignées et leur indépendance vis-à-vis des tiers. Notre éthique par ailleurs, nous conduit à ce que la participation du public soit maximale. Nous avons le sens de l'intérêt général et bien sûr, nous avons le respect du droit de réserve. Ceci pour vous indiquer que nous sommes là pour vous entendre, améliorer et saisir tout ce qui concerne le projet.

La réunion publique que nous avons souhaité organiser ne pouvait se faire sans l'intervention et la participation des exploitants — Monsieur GOLASZEWSKI, le président de la SAFV (*Société d'Aménagement du Fond de Vaux*) (*sifflet dans la salle*) son chargé de projet Monsieur BALÈRE et Monsieur DUPUY D'ANGEAC des Carrières de l'Ouest.

Ils sont présents pour écouter les arguments du public et répondre aux questions, parce que l'enjeu de ce soir est d'écouter, qu'un maximum de réponses soit fait à vos questionnements et arguments et que l'on puisse évaluer le projet au mieux. Nous avons déjà reçu beaucoup d'observations et je vous en remercie. Elles sont longues et étayées. Nous vous en remercions grandement. Mais ce soir, il vous est demandé un autre exercice, car dans le cadre de la réunion publique, nous n'avons que deux heures de prévu. Je vais vous en expliquer le déroulé : on va essayer de cibler, de sérier toutes les questions par thématique. On va donc vous demander à tous d'être concis et de vous présenter pour la retranscription. En effet, une dame est en train de retranscrire la réunion et d'ici mercredi cette retranscription devrait être mise en ligne ainsi que la présentation de Monsieur GOLASZEWSKI.

Concernant le déroulé de la réunion, Monsieur GOLASZEWSKI va faire une présentation avec ses collègues et parties prenantes d'une durée de 20 minutes maximum parce que l'on est tenu par le temps. Je vous demande de respecter cet horaire. Après, la réunion va se dérouler en trois parties — nous avons prévu une heure sur les deux heures de réunion pour pouvoir aborder les questions liées aux effets et impacts que vous nous avez fait remontés dans le cadre de l'enquête : c'est-à-dire la circulation, les poussières, les terres polluées, les bruits, les vibrations, le paysage, etc. Nous aurons donc une heure pour parler de ça plus précisément.

Auparavant et donc après la présentation de la SAFV, deux parties d'une demi-heure seront consacrées dans un premier temps à l'intérêt du projet — s'il y a vraiment un risque carrière avéré, un besoin de granulats dans le Val-d'Oise, la question du stockage de déchets inertes, ainsi que sa priorité au niveau local. La 2e demi-heure sera consacrée à la partie technique de l'exploitation et du remblaiement et de la remise en état du site. Je vous demande donc cet exercice-là parce que c'est ce qui va nous aider à avancer au maximum.

Pour poser vos questions, vous avez deux façons de le faire — soit oralement soit par écrit. Mme ..., la directrice de l'urbanisme de la ville vous passera le micro. Si vous souhaitez parler, vous vous présentez, vous êtes concis, le plus clair possible et courtois bien sûr. Si vous ne souhaitez pas prendre le micro, il y a des feuilles à l'entrée pour que vous puissiez rédiger vos questions. Les commissaires enquêteurs les ramasseront et nous les évoquerons au fur et à mesure du déroulé de la séance. Je vous rappellerai, à la fin, les permanences qui nous restent pour vous recevoir. Enfin, comme nous nous sommes rendu compte que certains rencontraient des difficultés pour trouver les sites pour déposer une observation, des papiers sont à l'entrée pour que vous puissiez les retrouver, et le courriel avec lequel vous pourrez adresser vos observations. J'ai tout dit et je vais laisser maintenant la parole à Monsieur GOLASZEWSKI pendant 20 min maximum. Peut-être Monsieur le Maire souhaite-t-il intervenir ?

M. Laurent LINQUETTE — comme vous le savez tous, nous sommes ici dans le cadre d'une enquête publique sur un projet porté par des acteurs privés, sur un terrain privé qui sera *in fine* décidé ou pas par les services de l'État, donc le préfet, sur la base de tous les éléments recueillis pendant l'enquête publique. Donc les éléments de la réunion de ce soir, mais aussi l'avis des différentes collectivités. Si vous le souhaitez, je pourrai détailler l'avis vers lequel s'oriente la collectivité de Saint-Ouen-l'Aumône, avis qui normalement devra être rendu lors du conseil municipal du 18 décembre. Mais je propose que l'on fasse cela à la fin (*de la réunion*) et si ça vous intéresse.

I. Présentation du projet par la SAFV — Carrières de l'Ouest et ECT

M. Julien GOLASZEWSKI — Merci à tous. Du coup, nous allons faire la partie présentation. Forcément vingt minutes, ça va être un peu rapide. Nous allons passer sur beaucoup de thématiques. En revanche, évidemment, on revient sur les thématiques que vous souhaitez lors de la phase questions comme l'a indiqué Madame LEROY-BUREL.

Le projet en tant que tel (*l'intervenant désigne un point à l'écran*) là, vous avez des croquis de la remise en état qui était prévue. Le principe est d'exploiter une carrière de calcaire, retrouver un espace agricole sain sur la partie Est, retrouver un espace naturel sur la partie Ouest et un espace accessible au public sur la partie proche du Fond de Vaux. Le projet est porté par la société SAFV, Société d'Aménagement du Fond de Vaux. (*Plusieurs personnes dans la salle demandent que l'intervenant parle plus fort et dans le micro*). Cette structure est la fusion de deux entités — le groupe ECT que je représente avec Monsieur BALÈRE pour la partie réhabilitation et le groupe Basaltes et notamment la société des Carrières de l'Ouest, représentée par Monsieur DUPUY D'ANGEAC pour la partie exploitation. Le principe est d'avoir les deux compétences pour exploiter de manière professionnelle et réhabiliter aussi de manière professionnelle.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — En l'occurrence, ce n'est pas complètement ma société, mais je vais faire une rapide présentation de ce que sont les granulats, leurs différentes applications et l'exploitation d'une carrière. Les différents types de matériaux qui sortent d'une carrière sont du sable, des cailloux, des graves et des enrochements. Il ne s'agit pas de produits finis, car ils ont vocation à rentrer dans la composition d'autres éléments. Il s'agit du démarrage d'une chaîne qui va ensuite dans du béton pour la partie verticale, dans des enrobés pour la partie au sol, la partie noire des routes, ou en dessous de ces enrobés, dans la couche de forme. Ce sont des matériaux qui interviennent dans la construction de l'ensemble de nos infrastructures, et qui sont utilisés partout encore aujourd'hui et dont l'Île-de-France est déficitaire. Nous avons une forte consommation en Île-de-France où il y a une assez faible production de ces matériaux. (*L'intervenant désigne une carte*) la petite carte montre les importations des différents matériaux. En l'occurrence, les Carrières de l'Ouest, avec les Carrières de Voutré, nous sommes producteurs de matériaux éruptifs en Mayenne que nous envoyons par train en Île-de-France. Nous livrons Sépanor, la centrale d'enrobé de Saint-Ouen-l'Aumône d'abord en train, puis en camion. L'Île-de-France a un réel besoin de matériaux, éruptifs ou calcaires pour l'ensemble de ses applications. Nous consommons tous en France, autour de 5 à 6 tonnes par habitant par an et chacun de ces éléments de routes et de ces maisons génèrent ce besoin de matériaux qui est aujourd'hui absent du Val-d'Oise. La communauté de communes de Cergy-Pontoise représente 200 000 à 210 000 habitants, ce qui fait 1,2 million de tonnes de matériaux nécessaires chaque année pour la construction, pour la rénovation, pour faire perdurer les infrastructures et en faire d'autres. Le groupe Basaltes, dont les Carrières de l'Ouest, est une des quatre entreprises et ne fait que de l'exploitation de carrières depuis 16 ans. Au total, 450 personnes sur la partie Ouest de la France, de Cherbourg jusqu'à Albi. Les Carrières de l'Ouest, plus précisément, comptent 15 sites entre Fréhel, en bord de mer, dans le département des Côtes-d'Armor, et plus proche d'ici, à Trappes, plateforme ferroviaire où l'on reçoit des trains de matériaux. La carrière principale qui est la Carrière de Voutré a 160 ans d'existence, elle se trouve le long de la ligne Paris-Rennes et apporte en Île-de-France autour de 800 000 tonnes par an et par trains de matériaux à destination d'enrobés, notamment à Saint-Ouen-l'Aumône, mais pas seulement, car nous allons sur la

totalité de l'Île-de-France, et de bétons. De la même manière, le besoin dans la partie grave qui est l'application ciblée des matériaux de la société SAFV. Il s'agit de matériaux davantage locaux.

M. Julien GOLASZEWSKI — Il s'agit de la partie professionnelle d'extraction, avec le plus grand groupe indépendant français. Nous, ECT, nous représentons pour la partie professionnelle, la réhabilitation. Nous le faisons en collectant les terres excavées provenant de chantiers BTP locaux et j'insiste sur le caractère local. Avec ces terres, nous pouvons envisager de nombreux aménagements non bâtis. (*L'intervenant se réfère à une diapositive diffusée sur écran.*) Là, ce sont quelques exemples dont le parc Jean-Valbon à La Courneuve que vous devez connaître, parc Natura 2000 présent sur plusieurs dizaines d'hectares et remblayé par les terres du trou de Halles notamment. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la société ECT a été créée. Donc, nous utilisons un matériel noble, des terres inertes, des terres d'excavation des maisons, des industries, des plateformes logistiques, etc., et qui sont caractérisées pour s'assurer de leur caractère inerte. Ça a toujours existé, l'ensemble du paysage vert autour de l'Île-de-France a toujours été anthropisé, notamment les golfs. L'apport de ces matériaux est utilisé pour créer ces différents aménagements. Lorsque j'insistais sur le BTP local, c'est que nous, en tant que société (*L'intervenant se réfère à un tableau présent à l'écran*), ce que nous recevons sur nos 15 sites d'Île-de-France provient du Val-d'Oise. C'est ce qui est géré par ECT, mais évidemment, nous ne gérons pas 100 % des flux. Le Val-d'Oise génère avec ses constructions entre 4 et 5 millions de tonnes par an à mettre en corrélation avec les 28 (*millions de tonnes de déchets inertes en Ile-France -voir présentation*) en prospective prévues par an. Les données sont issues du PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets). Pardonnez-nous pour cette introduction un peu longue, mais il était important de situer les deux sociétés dans le cadre de la filiale SAFV.

Le projet est d'intervenir uniquement sur Saint-Ouen-l'Aumône. Nous n'intervenons pas sur la commune de Méry-sur-Oise. (*Rires dans la salle.*) Le périmètre orange (*à l'écran*) correspond à la galerie souterraine existante. Les trous viennent d'une exploitation qui a eu lieu jusque dans les années 50, devenus une champignonnière jusque dans les années 90. C'est à l'abandon depuis 30 ans. Nous intervenons dans le périmètre jaune pour l'extraction de calcaire. La ligne communale en noire jouxte le périmètre bleu qui sépare Saint-Ouen-l'Aumône et Méry-sur-Oise. Le périmètre d'aménagement global est le périmètre bleu.

Un intervenant — donc, les habitations seront sur...

M. Julien GOLASZEWSKI — les questions seront posées plutôt à la fin, excusez-moi, mais nous n'aurons aucun souci pour revenir sur toutes les questions.

(*L'orateur commente une autre diapositive.*) Sur cette diapositive, vous voyez les distances pour lesquelles vous êtes très au fait au vu de vos observations. Les premières habitations se trouvent à 500 mètres, sur la partie Nord-Est et d'autres habitations sont sur Auvers-sur-Oise, à côté de la ferme de la Haute-Borne, mais de l'autre côté de la Francilienne, il y a une séparation du fait de la Francilienne.

Un intervenant — et les sociétés, à quelle distance sont-elles ?

M. Julien GOLASZEWSKI — je reviendrai sur l'ensemble des questions.

Ce que vous voyez (*à l'écran*) c'est l'état actuel de la carrière. Ces photos ont été prises cette semaine, avec les effondrements qui ont lieu petit à petit. Ce que l'on voit, c'est que le ciel de la terre s'effondre, formant au bout d'un moment des fontis, c'est-à-dire des cloches qui remontent jusqu'au terrain qui s'effondrera petit à petit à l'endroit où se trouvent des vides. Les piliers resteront bien évidemment en place. Nous obtiendrons un champ rempli de trous sur le terrain naturel sur de la partie superficielle.

Nous observons également une occupation illégale temporaire, de nombreuses soirées alcoolisées laissant des cadavres de bière un peu partout. On se rend compte du risque que prennent les imprudents en pénétrant dans la carrière.

Sur l'exploitation du gisement en tant que tel, vous avez un plan de masse avec les zones d'intervention, la zone d'accès qui est la zone Nord, mais je vais y revenir dans quelques instants, et les différentes installations prévues. Je passe assez rapidement, parce que nous en reparlerons plus tard. Cette exploitation permet de supprimer le danger, puisque si on supprime le vide, on supprime l'effondrement et donc les risques. Nous valoriserons un calcaire qui existe et qui est utile pour les sous-couches routières et pour les routes de nos régions. C'est donc intelligent, cela fait partie des principes de l'économie circulaire. Par ailleurs, nous collectons les terres excavées des chantiers de BTP locaux ce qui est aussi un besoin pour tous les permis de construire signés, pour toutes les maisons, pour toutes les industries, pour toutes les plateformes logistiques qui s'implantent dans le territoire dans lequel nous sommes contents que tout ceci existe pour soutenir l'économie.

Au sujet de l'exploitation, nous travaillerons 15 mètres en dessous du niveau du sol. Les 7,5 premiers mètres ne sont pas valorisables ni commercialisables. Ils sont donc réservés et mis de côté. Les 7,5 mètres en dessous sont quant à eux du calcaire commercialisable. Nous commençons donc par séparer les 7,5 premiers mètres, puis on attaque le front de taille pour récupérer le calcaire et le commercialiser. Il est alors concassé et enfin, nous apportons des terres locales venant des chantiers de BTP locaux pour réaménager le terrain.

Quelques chiffres clés — l'exploitation se fait sur 14 hectares tandis que le périmètre d'aménagement global fait 18 hectares. Nous avons 700 000 m³ de carrière commercialisable, ce qui est intéressant. Et puisqu'il y a des trous qui existent déjà, le volume d'apport de terre extérieure est plus important pour combler les trous préexistants.

L'exploitation dure huit ans et démarre par une première année de préparation suivie de cinq années d'extraction et au bout de huit ans, le site est complètement réaménagé.

La partie traçabilité est de s'assurer du caractère inerte des matériaux importés pour le réaménagement de la carrière. Il s'agit de notre spécialité depuis 40 ans. La traçabilité est suivie par la Préfecture.

La remise en état telle qu'elle est prévue, sur un site de 18 hectares est divisée en 9 hectares de zone agricole qui seront rétrocédés à la Safer sur la partie Est, et sur la partie ouest une zone de 9 hectares comprenant une prairie non accessible au public, zone de libre évolution favorable à la biodiversité, et une coulée verte permettant de créer un lien entre les opérations d'aménagement qui se font en ce moment sur la plaine de Pierrelaye et les coteaux de l'Oise qui était l'objectif prévu au tout début de ce projet qui date de plus d'une dizaine d'années, comme vous êtes tous au courant.

Au sujet du trafic et de la voie d'accès, nous présentons une voie d'accès Nord qui n'est pas celle que nous souhaitons retenir. En effet, j'ai vu vos nombreuses contributions et je vous en remercie, car nous pourrions nous en servir pour obtenir un accès Ouest qui était voulu par l'ensemble des collectivités.

Cet accès, nous allons pouvoir le proposer à la fin de l'enquête publique et ce que nous souhaitons, c'est pouvoir uniquement sortir de la Francilienne sur la sortie du Vert galant et pouvoir créer un rond-point juste en face de Métro, ce qui permettra d'accéder directement à la carrière sans revenir au rond-point avenue du château et sans revenir sur la D922 pour limiter au maximum les nuisances.

Comme vous le voyez, sur la RN 184, notre contribution par rapport au trafic est extrêmement faible, car les camions, notamment ceux qui vont apporter la terre, existent déjà, les permis de construire existeront toujours donc c'est un trafic qui existe, mais qui est concentré. La répartition se fera ainsi — 40 camions par jour pour l'extraction du calcaire et entre 80 et 90 camions par jour pour l'apport des terres inertes locales par jour. L'impact bruit, qui est quelque chose qui revient très régulièrement dans vos remarques est bien évidemment pris en compte par une étude réalisée par un bureau spécialisé. La chance que nous avons, est de travailler 15 mètres en dessous du niveau du sol, avec un concasseur qui suit l'exploitation de la carrière. 15 mètres additionnés aux merlons de protection qui sont autour (3 mètres sur la partie Nord et Est, 5 à 6 mètres sur la partie Ouest) font que nous avons 18 mètres de dénivelé de protection. C'est pour cela que ce que vous voyez à l'écran, ce sont des modélisations avec des niveaux de bruit, mais qui restent limités à la carrière, du fait de l'existence de ce mur naturel que nous créerons dans le cadre de l'exploitation. Évidemment, nous allons nous assurer de cela par des mesures. Celles-ci se feront à la fois en limite de propriété et évidemment le plus près possible des habitations pour s'assurer qu'il n'y a pas de nuisances et qu'il n'y a pas ce que l'on appelle d'émergences, c'est-à-dire que l'impact sonore de notre site ne soit pas trop important. Cela est tout à fait prévu, réglementaire et contrôlé par les services de l'État.

Une autre remarque qui revient régulièrement concerne les vibrations. Pour rappel, il n'y a pas d'utilisation d'explosifs ni de brise-roche. C'est un calcaire qui reste tendre, et qui nécessite juste une pelle pour être extrait. Nous avons mandaté INERIS, le bureau d'études référent sur cette partie-là, dont l'étude montre que les impacts potentiels liés à une chute de blocs de 8 m³ d'une hauteur de 5,5 mètres (phénomène lié dans les galeries souterraines, blocs qui tombent), reste limité à l'intérieur du site, toujours du fait des modalités et du process d'exploitation. Il s'agit là d'une partie liée à la stabilité, car j'avais vu qu'il y avait une peur liée aux effondrements. Il y a également une étude géotechnique qui nous a donné les préconisations à respecter pour garantir la stabilité lors de la phase d'exploitation.

Une partie importante aussi : les terrains font partie des zones d'épandage de la ville de Paris et font donc partie de ce qu'on appelle l'étude ARS de la plaine de Pierrelaye. La partie verte concerne les parties saines, compatibles avec un usage agricole nourricier. La partie rouge n'est plus compatible avec un usage agricole nourricier, mais encore compatible avec un usage promenade du fait de la faible concentration en polluants. Le but du projet est de pouvoir séparer ces terres, réserver la partie saine pour la partie agricole et retrouver cette activité agricole nourricière, et la partie rouge non compatible, dans l'espace naturel, car il n'y a pas d'impacts possibles sur la santé humaine en y mettant la partie promenade. Ces conclusions ont été éditées par l'étude ARS de la plaine de Pierrelaye et nous nous basons sur celles-ci pour le plan de gestion des terres polluées, qui est une des annexes du dossier que vous avez pu consulter. L'autre partie concerne la poussière. Une étude complète a été réalisée avec une modélisation simplifiée. Le calcaire n'a pas de valeur toxicologique, car il n'entraîne pas de nuisances sur la santé recensées par l'OMS. En revanche, nous avons modélisé des impacts en PM 2,5 et PM 10, du fait de la circulation d'engins et surtout de la présence d'un concasseur.

Ce que l'on peut voir, c'est qu'il n'y a pas de dépassement de PM 2,5 (ce qui représente le diamètre de la particule) et il en existe à l'intérieur de la carrière sur les PM 10, mais uniquement à proximité immédiate du concasseur, à savoir le rond violet que vous voyez. Il n'y a donc pas d'impact sur la santé publique en-dehors. Toujours du fait que nous sommes à 18 mètres du niveau du sol, et surtout du fait des modalités d'exploitation. Cette modélisation ne prend pas en compte l'existence d'une brumisation sur le concasseur. Du fait des modalités d'exploitation, une brumisation existe sur les concasseurs. Je passe rapidement sur le contrôle réglementaire.

Une intervenante — nous n'avons pas vu le slide précédent...

M. Julien GOLASZEWSKI — ce sont des merlons que j'ai présentés tout à l'heure, c'est pour cela que je ne m'y attarde pas. Tout ce dont je vous parle, ce n'est pas nous qui le décrétons, les services de l'État nous contrôlent. Le contrôle passe par une analyse des eaux (séparateur d'hydrocarbures et analyse des eaux en sortie), bruits, vibrations et poussières. Les contrôles sont assez fréquents — annuels pour les eaux, semestriels pour les bruits et vibrations, trimestriels pour les poussières. La préfecture peut choisir de réduire ces occurrences-là. Elle va pouvoir vérifier et constater l'efficacité des différentes mesures que nous mettons en place.

II. Échanges sur les parties prenantes...

Mme Corinne LEROY-BUREL — C'est très bien, il est 19 h 28. Nous allons donc passer à la première partie sur les questions générales, l'intérêt général du projet. Si vous avez des questions à poser sur les parties prenantes, sur les besoins locaux qui vous ont été exposés, les risques carrière, le projet de la forêt de Pierrelaye-Bessancourt : nous vous écoutons. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite se « lancer » ?

Un intervenant — bonsoir, M... je suis habitant de Méry. J'ai une question. Au départ, vous avez dit que petit à petit, cela allait s'écrouler, etc. Avez-vous des preuves de cela ? Comment pouvez-vous dire cela et deviner le futur de façon un peu démagogique ?

M. Julien GOLASZEWSKI — si vous observez ce qu'il se passe dans les différentes carrières souterraines qui existent en Île-de-France et qui sont nombreuses, une carrière non entretenue s'effondre petit à petit. Les photos que je vous ai montrées tout à l'heure sont récentes. Il ne s'agit pas d'écroulements qui ont eu lieu il y a 10 ans, mais bien d'éléments récents. Il est naturel qu'une carrière non aérée et non entretenue s'effondre petit à petit. Vous pouvez le voir partout, et à Méry-sur-Oise, j'ai vu beaucoup d'articles sur des jardins qui s'effondraient en front d'habitations.

Un intervenant — cela dépend de ce qui est au-dessus.

M. Julien GOLASZEWSKI — si l'on regarde ce qui est au-dessus, la règle des IGC est la règle des 1/15^{ème}, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'impacts pour 1 mètre par 15 mètres. Là, nous sommes 15 mètres en dessous du niveau du sol, et la hauteur mesure 4 mètres. Nous dépassons donc très largement la règle des 1/15^{ème} que je viens de vous énoncer.

Un intervenant — mais ce n'est qu'une supposition.

M. Julien GOLASZEWSKI — c'est empirique.

(Remarques hors micro dans la salle)

M. Yves ORIO — bonjour, Yves ORIO, je suis le président de l'ADEPFV, association de défense de l'environnement et du patrimoine du Fond de Vaux. Je suis désolé, je reviens sur la même question, sur les dangers. Vous dites effectivement que cela s'effondre, mais vous nous avez expliqué dans le dossier que le calcaire qui était en surface sur environ 8 mètres était du calcaire dur avec un coefficient de Los-Angeles inférieur à 0,40 si je me souviens bien. Ce calcaire est très dur, ce n'est pas quelque chose que vous irez « attaquer » au marteau-piqueur. Cela se fera avec des machines, comme expliqué dans le dossier, qui sont excessivement voyantes, polluantes, nous avons vu des démonstrations sur Internet. Là, vous nous dites que ces machines vont intervenir à 15 ou 20 mètres sous le niveau du sol. Comment faites-vous au départ ? Au départ, la plaine est complètement plate, et vous nous dites que ce calcaire très dur constitue une protection de la carrière. Avant qu'il descende, il va se passer des siècles et des siècles. Cela fait des années que c'est comme cela, et il n'y a jamais rien eu. Vous avez dit dans la presse qu'il y avait des rave-party dans ces carrières. J'aimerais que vous nous donniez les dates de ces rave-party. Il y a une petite erreur.

Un intervenant — ce n'est pas dans ces carrières-là qu'elles étaient.

M. Yves ORIO — les quelques bouteilles qu'il y avait, ce sont peut-être les « Roms » qui les ont déposées. Il y a un camp de « Roms » au-dessus. Pendant plus de dix ans, il a été là. Il y a les enfants qui jouent, qui vont peut-être dans les carrières. Ce n'est pas dangereux ? On laisse les enfants jouer sur les carrières ? Vous nous expliquez que cela est hyper dangereux, et Monsieur le Maire de Saint-Ouen-l'Aumône laisse un camp de « Roms » au-dessus, depuis plus de dix ans ! C'est insupportable d'entendre cela, c'est incroyable ! Vous prenez les gens pour des imbéciles.

(Des applaudissements retentissent dans la salle)

M. Julien GOLASZEWSKI — du coup, je peux répondre sur ma partie à moi. Il existe des soirées, pas forcément raves-parties. Je pensais que vous connaissiez le site, et je me rends compte que ce n'est pas le cas.

(Remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse)

M. Julien GOLASZEWSKI — par contre, j'arrêterai de répondre à vos questions si vous ne me laissez pas répondre. Je préfère être clair et net avec vous. Ce que je vous disais, d'ailleurs je vous avais invité à échanger par mail, ce que vous n'avez pas fait. Vous m'avez envoyé un mail auquel j'ai répondu, mais je n'ai pas eu de retour de votre part. Ce n'est pas grave. Ce carreau de carrière a déjà cette équation de 15 mètres, c'est ainsi que l'on va « attaquer », par le front de taille qui existe déjà. Ce que vous voyez au centre (*l'orateur montre l'écran*) et à l'Ouest de la carrière est déjà à 15 mètres en dessous du niveau du sol. Nous ne sommes donc pas à 0m sur l'ensemble de la plaine. L'autre point, les restes de soirées, je ne les invente pas, je les vois. Que ce soient des « Roms » ou que ce soit d'autres personnes, je suis d'accord avec vous, cela est dangereux, donc autant trouver une solution pour régler ce souci.

Un intervenant — bonjour, Monsieur ..., habitant de Méry-sur-Oise. Vous nous dites que le plus gros problème des carrières est de manquer de respiration. C'est donc pour cela que vous allez en boucher une grande partie qui va empêcher la suite de cette carrière qui continue de respirer...

M. Julien GOLASZEWSKI — le projet n'a lieu que sur Saint-Ouen-l'Aumône. Nous laissons en place une descenderie qui existera pour pouvoir inspecter les carrières sous la partie Méry-sur-Oise. Effectivement, à terme, sur Méry-sur-Oise, il se passera la même chose que sur Saint-Ouen-l'Aumône.

Un intervenant — bonjour, je suis Monsieur..., j'habite à Méry-sur-Oise, à 500 mètres des carrières. Juste une question, pouvez-vous rappeler le capital de votre société ? Je pense que c'était à peu près 50 000 euros, c'est cela ? Je dis cela par rapport aux garanties que vous proposez en cas d'accidents, de déperdition de valeurs, etc.

M. Julien GOLASZEWSKI — il existe un dispositif de garanties financières dans le cadre de l'exploitation de la carrière qui est édicté par la préfecture concernant nos deux sociétés. En effet, ce n'est pas le capital de la SAFV (filiale qui porte le projet) qu'il faut regarder, mais bien celui de ECT et de Carrières de l'Ouest. Cela est un peu plus important. Pour la garantie, s'il y a le moindre souci, nous disposons d'une assurance au tiers et il ne faut pas hésiter à la solliciter. Encore une fois, aucun impact n'est identifié dans le cadre de l'étude et il n'y aura pas d'impact dans le cadre de l'exploitation de la carrière.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — juste une précision par rapport à la notion des garanties financières. Celles-ci ne sont pas liées au capital de l'entreprise. Nous prenons des assurances, nous assurons que les fonds sont disponibles pour que le plan de réaménagement proposé en amont soit respecté, quel que soit le moment où nous nous en allons de la carrière. Tous les fonds sont systématiquement disponibles pour que le plan proposé corresponde à ce qui sera, in fine, donné et rendu sur le site. Le concept des garanties financières n'est pas du tout lié au capital.

Un intervenant — mais il est lié au site. Il n'est pas lié à des événements extérieurs qui pourraient survenir...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — si, si. Un montant de garanties financières est alloué pour considérer que le site doit être rendu tel que nous vous l'avons proposé. Nous mettons en place des fonds. Si la société s'en va au milieu de son exploitation, l'ensemble de la réhabilitation du site correspondra à ce qui a été proposé en première instance.

Un intervenant — je parlais des imprévus éventuels, dégâts, etc.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — pour les imprévus, nous avons des assurances.

Un intervenant — ces assurances couvrent une certaine valeur.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — oui, mais pour le coup, je pense que nous sommes assurés.

Un intervenant — je n'en sais rien. Je parle déjà de l'immobilier qui va diminuer de 10 à 20 % d'après les premières statistiques des agences immobilières. Pour l'instant, évidemment, ce n'est pas le cas, nous n'en savons rien. Si c'est le cas, une association se retournera peut-être contre vous. Je pense que ces points sont à prévoir dans votre capital.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — par rapport à ce que je connais des carrières de manière générale, la durée d'exploitation est de 8 ans, cela est extrêmement court.

(Remarques hors micro dans la salle)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — j'entends. Habituellement, les carrières sont autorisées pour 15 à 30 ans, donc sur des durées beaucoup plus élevées. En l'occurrence, par rapport à la valeur des terrains ou des maisons, lorsque nous voyons le réaménagement proposé, nous pouvons nous dire que cela sera une valeur ajoutée a posteriori.

Un intervenant — cela était déjà prévu.

Un intervenant — bonsoir, j'habite à Méry-sur-Oise. Je voulais simplement savoir pourquoi vous ne vous contentiez pas de remblayer les carrières sans avoir besoin de casser. La carrière proprement dite représente 5 hectares sur les 18 ou 19 que vous utilisez. Pourquoi vous ne vous contentez pas, si vraiment il s'agit d'une question de sécurité, de combler ces carrières avec des matériaux inertes ?

M. Julien GOLASZEWSKI — effectivement, la sécurisation. Nous avons réfléchi sur la manière d'intervenir sur le site. Cela représente plutôt 7 hectares de carrières souterraines. En revanche, le projet que nous présentons est un projet global qui gère le principe consistant à utiliser une ressource qui existe. En effet, ce calcaire existe et a encore son utilité, notamment dans le marché francilien. Sur la partie remblaiement en tant que telle, il n'est pas possible d'entrer dans des galeries qui mesurent 4 mètres de hauteur avec des engins. Nous remblayons des carrières souterraines, des carrières de gypse, mais dans des galeries mesurant 17 mètres. Aucun engin ne rentrera dans des galeries de 4 mètres. Il n'est pas possible de remblayer des carrières de cette manière-là.

Un intervenant — vous nous avez montré plusieurs aménagements de parcs publics en préambule. Aujourd'hui, vous êtes juste à côté des habitations. Sur les autres parcs que vous nous avez montrés, je ne pense pas que vous étiez aussi près des habitations. En plus, je pense que l'ensemble des industries qui sont à côté ne sont même pas au courant.

M. Julien GOLASZEWSKI — sur le principe du travail, nous travaillons en ce moment sur Chelles donc en zone urbaine et les habitations y sont donc à proximité immédiate.

Mme Corinne LEROY-BUREL — excusez-moi, nous allons passer le micro à Monsieur le Maire de Méry.

M. Pierre-Édouard EON, maire de Méry-sur-Oise, vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise — mon interrogation porte sur la notion d'intérêt général ou d'utilité publique. Il me semble que l'enquête qui est ouverte aujourd'hui, a vocation de mesurer l'intérêt général de ce projet et son utilité publique. Or, une utilité est la somme d'une utilité publique éventuelle et d'une désutilité également. Le maire de Saint-Ouen-l'Aumône et vous-même justifiez l'utilité publique par la sécurisation et la végétalisation d'un site. Je ne conteste pas le fait d'avoir des carrières sécurisées et un terrain végétalisé plutôt qu'une carrière dans l'état actuel. Mais la réalité est que ce site n'est absolument pas fréquenté, à l'écart de tout et en particulier à l'écart de Saint-Ouen-l'Aumône et pas de Méry-sur-Oise. Il ne sera donc jamais le parc paysagé de La Courneuve que vous avez présenté en termes de lieu de promenade et de détente et pour lequel il y a une véritable utilité publique. Je m'interroge sur qui a pu demander un jour au maire de Saint-Ouen-l'Aumône de se préoccuper de ce terrain-là qui ne préoccupe personne.

(Applaudissements dans la salle).

Voilà pour l'utilité publique dont je pense les arguments très courts. Ils arrivent surtout en bout de course après huit ans d'exploitation. Parce qu'en réalité, c'est la désutilité publique qui prédomine dans le projet pour Méry-sur-Oise et pour ses habitants. Pendant huit ans, la désutilité publique a été faite de nuisances du projet dues au bruit, à la poussière, aux microparticules, les vibrations... vous expliquez qu'il n'y aura aucun impact sur les populations riveraines, à 500 mètres de zone très dense de la commune de Méry-sur-Oise, à 900 mètres de deux écoles maternelle et élémentaire. Par conséquent, vous ne pourrez jamais nous convaincre de l'innocuité du projet malgré les aménagements que vous présentez.

La seconde désutilité est le trafic des poids lourds sur la départementale 922 qui n'est pas du tout adaptée à ce type de trafic parce que c'est une route à petit gabarit qui est la route d'accès à la commune d'Auvers-sur-Oise. Vous nous expliquez aujourd'hui que vous allez tout faire pour obtenir une voie d'accès par l'avenue du Fond de Vaux, or vous savez que vous ne l'obtiendrez pas. Et d'ailleurs, Monsieur le maire de Saint-Ouen-l'Aumône — c'est porté au dossier de l'enquête publique — a écrit un courrier précisant qu'il accordait la dérogation à cette obligation initiale qui était faite d'accéder au site par cette avenue du Fond de Vaux et donc autorisait l'accès par la RD922, c'est-à-dire par la route d'accès à Auvers-sur-Oise, très engorgée, accidentogène à cet endroit-là, et pas du tout adaptée à un trafic poids lourd.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Monsieur le maire, pourquoi c'est impossible d'accéder par l'avenue Fond de Vaux ?

M. Pierre-Édouard EON — c'est impossible parce que l'on traverse un site qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui est la forêt de Pierrelaye. Il n'y aura donc pas d'autorisation de traverser ce site qui est strictement limité et réservé à la création d'une forêt. Il ne peut donc pas servir de voie d'accès à une carrière pour une exploitation commerciale. En tous les cas, en tant que vice-président du SMAPP, le syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye, je me battrai de toutes mes forces pour éviter que le site de la future forêt soit traversé par une route d'accès à une carrière. Voilà, j'en ai terminé avec mon analyse de l'utilité publique versus désutilité publique, pour moi la balance est claire. La conclusion que j'en tire et sur laquelle je vous demande éventuellement de vous prononcer — est-ce qu'il ne s'agit pas en fait d'un projet strictement d'intérêts privés et pas du tout d'intérêt public ?

(Applaudissements dans la salle).

C'est-à-dire avec un alibi d'intérêt public, en bout de course — sécurisation et végétalisation du site et pour moi sans intérêt réel. Mais réalité il s'agit d'un intérêt privé parce qu'un propriétaire foncier va vendre son terrain à un prix que l'on connaît maintenant et qui est très supérieur à sa valeur de terrain naturel. D'autre part, il y a l'intérêt privé d'une entreprise qui va l'exploiter pendant huit années de façon profitable une carrière de pierres et un site de déchets de chantiers locaux comme si c'était un argument pour nous faire accepter le projet. Nous n'avons pas vocation à devenir la poubelle des chantiers de Cergy-Pontoise.

(Applaudissements dans la salle).

Donc l'intérêt public n'existe pas selon moi. C'est vous, Madame la Commissaire-enquêteur, qui vous prononcerez sur le sujet, mais je tenais à préciser ma position. Elle est constante depuis cinq ans, le projet d'enquête publique ayant été annulé au printemps 2018 et n'a pas eu lieu, mais nous nous étions déjà prononcés et nous avons déjà organisé des réunions publiques à Méry-sur-Oise lors desquelles nous vous avons déjà expliqué pourquoi nous ne voulions pas de ce projet. À Méry-sur-Oise on n'en veut pas. Je souhaiterais redire à Monsieur le Maire de Saint-Ouen-l'Aumône et à Madame la Commissaire-enquêteur que l'intérêt public ne se limite pas au périmètre de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Lorsqu'on évalue un intérêt public, il faut regarder l'impact sur la totalité du périmètre du projet et en l'occurrence, c'est surtout la commune de Méry-sur-Oise qui est concernée. Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

Une intervenante — Je voudrais ajouter une petite touche à la question de l'intérêt public et de l'intérêt privé. Sur la question du béton, vous nous avez informés que les Franciliens avaient besoin de cinq à six tonnes de béton par an et par personne. Je souhaiterais savoir à quoi sert ce béton et si vraiment chaque Francilien se sent concerné par ce besoin. Est-ce qu'il ne s'agit pas de l'intérêt de certaines entreprises à faire du béton partout ? Je ne sais pas si la question du réchauffement climatique est arrivée jusqu'à vos oreilles, mais vous savez que le béton et le réchauffement climatique ne vont pas ensemble. Plus on fait de béton, plus il y a de réchauffement climatique. Donc, si on veut diminuer notre impact et habiter dans une région Île-de-France à peu près habitable, il nous faut réduire notre impact et réduire notre consommation de béton. L'a priori dont vous partez qui est de répondre à un soi-disant besoin de béton pour les Franciliens est déjà faux. De plus, on a entendu les impacts que cela pouvait avoir pour les habitants du coin. Donc, que ce soit sur le plan général ou sur le plan particulier, personne n'a besoin de ce projet.

(Applaudissements dans la salle).

M. Julien GOLASZEWSKI — juste une précision sur les cinq à six tonnes de béton. Un m³ de béton représente deux tonnes de granulats. Les gens n'ont pas besoin de béton, mais ils ont besoin de se loger, ils ont besoin d'écoles qui sont aujourd'hui faites en béton. J'entends et je sais qu'il y a d'autres possibilités comme le bois. Cependant, celui-ci ne vient pas de France. Aujourd'hui, le granulats est une des seules matières de construction qui voyage aussi peu. Si l'on parle du réchauffement climatique, le CO₂ fait partie des éléments qui réchauffent les gaz à effet de serre. Or, plus on va chercher local et moins on va émettre de CO₂. Aujourd'hui, le bois vient très partiellement de France. Il vient aussi d'Amérique du Sud, d'autres continents. Je ne suis pas sûr que le bilan carbone soit aussi évident si l'on regarde dans son ensemble par rapport au béton. Le béton génère du CO₂ du fait du ciment uniquement, pas à cause du granulats.

Mme Corinne LEROY-BUREL — excusez-moi, l'heure tourne, nous allons prendre une dernière question avant de passer à la partie qui concerne l'exploitation et le gisement et les problèmes plus techniques. Nous avons encore la partie sur les impacts, les effets, le bruit et les vibrations, les poussières et la circulation.

Un intervenant, habitant de Méry-sur-Oise — je voudrais savoir quels sont les éléments contractuels et juridiques qui dans le pire des cas, si le projet se faisait, nous assurent que l'exploitation de la carrière serait arrêtée d'ici huit ans.

M. Julien GOLASZEWSKI — en fait, il s'agit d'une installation classée pour l'environnement, autorisée par la préfecture pour une durée limitée. Donc, à la fin des huit ans, il faut avoir terminé l'exploitation. C'est la préfecture qui est garante du fait que l'on respecte ces délais.

M. Yves ORIO — dans le dossier vous mettez huit à douze ans. Pourquoi douze ans ?

M. Julien GOLASZEWSKI — c'est huit ans en tout cas. Je pense que vous vous trompez.

M. Yves ORIO — non, pour ce type de dossier, vous avez le droit à 50 % de plus de temps.

M. Julien GOLASZEWSKI — ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Relisez un arrêté préfectoral lié à une carrière, vous verrez que la durée est stricte il n'y a pas cette notion de 50 % en plus. La plupart des carrières sont exploitées sur 50 ans, ce n'est pas 50 plus 25 le fonctionnement.

Un intervenant, président d'un collectif à Épluches — Épluches est le petit quartier à côté duquel vous n'avez pas tracé de ligne. Mais il y a un autre quartier à côté, à 500 mètres à vol d'oiseau, avec des habitants qui subissent déjà depuis plusieurs années Unibéton qui est juste en face, avec de grosses poussières et des terres polluées. Je sais que ce n'est pas à Méry-sur-Oise et que ça impacte moins, mais tout notre quartier souffre déjà d'une pollution respiratoire. Est-ce que le fait de rajouter encore une pollution supplémentaire a été étudié ? Quel impact va avoir le mélange des deux ? Par ailleurs, est-ce qu'Unibéton sera un de vos clients puisqu'il est juste à côté ? Si jamais c'était le cas, par quel mépris, Monsieur le Maire, traitez-vous les habitants de ce quartier qui se trouve au bout de Saint-Ouen-l'Aumône, qui n'a jamais le droit à rien, qui a très peu d'infrastructures, voire peu, très peu de commerces, à part les grands super marchés ? Alors que des gens se battent pour qu'Unibéton disparaisse des quais de l'Oise, vous leur faites avaler la pilule qu'ils vont subir pendant dix ans une carrière à ciel ouvert ! Un cratère ! On ne peut pas traiter ses concitoyens de cette manière dans une zone industrielle déjà hyper saturée.

(Applaudissements dans la salle).

M. Laurent LINQUETTE — tout d'abord, le respect que l'on doit à ses concitoyens est de ne pas leur raconter n'importe quoi.

(Réactions et sifflets dans la salle).

Cela vaut pour l'intervention qui vient d'avoir lieu, cela vaut également pour vos interventions dont j'aimerais qu'elles soient un peu plus documentées. On ne peut pas se contenter de propos généraux sur ce que vous auriez lu ou pas. Quand vous nous dites que dans le dossier il est écrit telle ou telle chose, il convient de préciser la page, vous nous indiquez où vous avez vu cela et on voit si c'est factuel, réel ou s'il s'agit simplement de propos. Il y a des choses qui ont été dites qui sont assez intéressantes à mon avis et qui si elles sont avérées, méritent d'être creusées. Malheureusement, elles sont desservies par le fait que ce sont des propos qui restent extrêmement généraux et pas assez étayés. Je serais tenté de dire que c'est votre sujet.

Un intervenant — il ne faut pas me traiter de menteur, Monsieur, il y a des poussières.

M. Laurent LINQUETTE — non, je ne vous ai pas traité de menteur, mais vous racontiez n'importe quoi.

(Réactions et sifflets dans la salle).

J'apprécie la qualité du dialogue.

Un intervenant — nous aussi ! Vous êtes méprisant, Monsieur le Maire.

Un intervenant — vous provoquez, Monsieur.

M. Laurent LINQUETTE — non, je réponds, d'accord ?

Un intervenant — étayez alors !

M. Laurent LINQUETTE — les carrières mentionnées ici, sont situées à plus de 1,5 km du quartier de l'Épluches.

(Réactions dans la salle).

Les périmètres de risque qui sont indiqués dans les études concernant toutes carrières ne dépassent pas un rayon de 200 à 300 mètres. Il n'y a donc aucun impact pour le quartier d'Épluches. C'est complètement mensonger de dire le contraire. D'un côté il y a votre point de vue, de l'autre il y a des études. Par ailleurs, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien sur le quartier d'Épluches. C'est complètement faux. Nous sommes en train de travailler avec la communauté d'agglomération pour la reprise de l'ensemble des berges. Vous savez très bien que l'établissement public foncier d'Île-de-France, ou vous ne savez pas et vous vous permettez quand même d'énoncer des choses, missionné par la communauté d'agglomération et par la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, est en train de se porter petit à petit acquéreur de l'ensemble des terrains afin d'y réaliser un aménagement paysagé. La difficulté que nous avons et que d'un côté Unibéton est titulaire d'un bail en bonne et due forme ! C'est donc une entreprise qui a le droit d'être là et qui défend son droit. Et si jamais nous voulions la faire partir, le montant des indemnités que nous devrions payer correspondrait à plusieurs fois le montant du budget de cette collectivité, ce qui n'est malheureusement pas possible. Quant à Sépanor, situé à côté, ils sont propriétaires dans leur bon droit de leur terrain. Dans les deux cas, ces sociétés exploitent leur activité depuis 20, 30 ou 40 ans à Saint-Ouen-l'Aumône. Je comprends bien que cela pose des difficultés de voisinage, c'est un sujet sur lequel nous travaillons avec la préfecture. Nous avons déjà eu plusieurs réunions avec les riverains pour présenter les dispositifs mis en place qui cadrent très fortement l'activité de ces entreprises. Nous les suivons du plus près que nous pouvons faire. Maintenant, c'est très difficile pour moi d'expliquer à des Saint-Ouennais qui vivent ici depuis plus de 40 ans, qu'il faut que nous mobilisions l'ensemble des ressources municipales pour des gens qui ont choisi d'habiter à côté d'entreprises qui sont là depuis 40 à 50 ans, c'est très très compliqué. Je parle de gens qui sont à 20 mètres de ces entreprises ce qui n'a strictement rien à voir avec la situation que nous décrivons -là. Le trouble que les gens subissent qui se trouve à Épluches à 20 ou 25 mètres de ces entreprises, je le comprends, et on essaye d'y travailler avec la préfecture. Malheureusement, nous sommes dans une situation de droit extrêmement compliqué et je ne peux pas me livrer à des propos démagogiques en disant que ça va être réglé demain. Par contre, le projet de l'aménagement paysagé de l'ensemble des bords de l'Oise et l'ancien projet dit *de la Porte-jaune*, il est en cours et je pourrai présenter aux habitants du quartier d'ici la fin de l'année tous les aménagements que nous faisons. Je ne peux donc pas vous laisser dire que l'on n'y fait rien. C'est complètement inexact. Par ailleurs, dans le cadre de la révision du PLU que nous avons passé dernièrement, nous avons limité le développement des zones commerciales que nous estimons trop nombreuses et nous avons placé différents aménagements pour protéger l'espace vert du quartier. Je pourrais vous le présenter dans le détail tout cela, ça ne regarde pas les personnes présentes. Je ne peux donc pas laisser dire que l'on ne s'occupe pas d'Épluches.

Pour revenir sur la problématique des carrières, j'entends les points de vue des uns et des autres et je comprends les questions que peuvent se poser les habitants du Méry-sur-Oise qui sont dans un périmètre plus proche que ceux de Saint-Ouen-l'Aumône. Je constate simplement que les flux routiers présentés sont minimes par rapport aux flux de la RN 184.

(Réactions dans la salle).

On parle de 260 camions par jour alors qu'il circule 80 000 véhicules par jour sur la RN 184.

(Réactions dans la salle).

Vous me permettez que je continue. Moi qui vis à Saint-Ouen-l'Aumône depuis 40 ans, je considère que ces nuisances dues à ces camions sont bien moins inférieures à l'urbanisation qu'a connue toute la région. La construction de lotissements à Méry-sur-Oise a engendré des flux routiers à côté de chez moi bien supérieurs, mais j'ai considéré que tout le monde avait le droit de se loger. De la même façon, les terres qui vont être utilisées ici vont permettre de construire des logements, des infrastructures dont on a besoin. Cela étant dit, chacun ici a un toit au-dessus de la tête qui a forcément nécessité des chantiers à un moment donné. Chacun autour de nous ici a des enfants — moi je n'en ai pas, mais j'imagine que certains en ont — j'imagine que vous êtes bien contents qu'ils soient logés quelque part et pour cela il y a des chantiers qui sont conduits dans l'agglomération. Tout cela m'amène à dire que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général qui n'est franchement pas à démontrer.

(Réactions dans la salle).

Très bien, vous avez votre avis et j'ai le mien. Je viens de vous expliquer que pour construire des logements il faut certains types de terres et dégager des remblais. Les remblais que nous allons dégager sur l'agglomération ou même à côté, lorsque vos voisins construisent quelque chose, soit on les envoie à 200 km d'ici, soit on les envoie à proximité. C'est le métier des gens qui sont ici. Maintenant, je comprends les difficultés que ça peut créer pour vous. Dans les conditions que nous mettons à notre avis favorable, nous souhaitons encadrer l'exploitation du site par le biais de commissions ad hoc, par la présence de terre-pleins tout autour du site, etc. nous mettons un tout un ensemble de conditions pour encadrer les choses. Maintenant, je peux comprendre la difficulté que ça peut représenter pour vous. Je pense que vous auriez tout à gagner à être plus étayés et constructifs dans vos remarques.

Une intervenante – Vous n'avez pas honte de parler comme cela à des gens qui vont être victimes de cette carrière Monsieur ?

M. Laurent LINQUETTE — non, vous ne serez pas victime de cette carrière. La carrière...

Une intervenante – Si ! On respire de la poussière, du bruit...

M. Laurent LINQUETTE – Non, c'est du calcaire tendre, il n'y a pas...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

M. Laurent LINQUETTE – Je viens de vous répondre là-dessus.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Vous avez terminé, Monsieur le Maire ?

Un intervenant — Monsieur le Maire, vous connaissez Chaponval ? Le Hameau de Vaux ? Parce que Petitdidier & fils vient de s'installer et vous dites qu'il n'y a pas d'autres entreprises... Là, le Hameau de Vaux, Chaponval, déjà on subit les nuisances en plus de Petitdidier qui vient de s'installer...

Mme Corinne LEROY-BUREL — Cher Monsieur...

Un intervenant — donc, vous dites qu'il n'y a pas d'autres entreprises...

Mme Corinne LEROY-BUREL — Monsieur...

Un intervenant – Vous ne maîtrisez pas la production de poussières, ce n'est pas possible.

III. Échanges sur les Impacts

Mme Corinne LEROY-BUREL – alors, puisqu'on commence à parler des impacts, je vous propose, il est 20 h, d'aborder cette question-là. Et on va commencer par la question de la circulation. Quelles sont les personnes qui veulent intervenir sur les questions de circulation-accès ?

Un intervenant – C'est simplement pour faire un petit calcul de fréquence que je me suis livré à ce calcul. Si on compte 260 camions de 7 h du matin à 18 h, cela fait un camion toutes les 2 minutes 32 ou 38 secondes, entre chaque camion, à condition que les flux de circulation sur la nationale soient réguliers et qu'il n'y ait pas de bouchons de temps en temps, qui obligent les camions à se stocker sur la départementale.

Un intervenant – Et puis ils vont arriver tous en même temps.

(Des réactions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

Mme Corinne LEROY-BUREL – Monsieur GOLASZEWSKI...

M. Julien GOLASZEWSKI – bien sûr, pas de souci. C'est effectivement quelque chose qu'on entend à chaque projet. Il est logique que vous calculiez comme cela, même si ce n'est pas la réalité. Les 260, c'est effectivement un aller et un retour. En vrai, ce sont 130 camions qui passent, certes 260, quand on est à un point parce qu'on le voit arriver et on le voit repartir. Ces camions font des rotations. Et 130 camions, ce ne sont pas 130 camions différents, ce sont 30 camions qui ont fait quatre à cinq rotations par jour.

Un intervenant – entre quelle heure et quelle heure ?

M. Julien GOLASZEWSKI – entre 7 h et 16 h. Le principe est qu'effectivement, il y a forcément un moment où il y a un regroupement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si vous avez bien écouté, ces camions existent. C'est-à-dire que le flux de terre généré par la région Île-de-France est de 25 millions de tonnes par an, et votre département en génère en 4 et 5 millions. Cela existe, on ne peut pas le mettre sous le tapis, et ils utilisent la Francilienne, qui est évidemment, l'axe le plus utilisé.

Un intervenant – pas la départementale et ni le Fond de Vaux.

M. Julien GOLASZEWSKI – pardonnez-moi je vais vous demander de pouvoir finir ma réponse si cela ne vous dérange pas et après on pourra échanger avec grand plaisir.

Un intervenant – Vous avez tout le temps, prenez votre temps...

M. Julien GOLASZEWSKI – merci. Et donc, du coup, effectivement on concentre les camions à un instant, à plusieurs moments de la journée. Évidemment le matin, ils se retrouvent sur le premier tour, après, ce sera décalé dans la journée. On ne peut pas faire un calcul aussi basique que juste diviser le nombre d'heures par le nombre de camions. Et encore une fois, j'insiste sur le fait que nous ne souhaitons pas aller par l'accès nord, nous souhaitons qu'il y ait l'accès ouest. Et je sais que tout le monde le souhaite ici, y compris Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise, je pense.

(Des réactions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

Un intervenant – Vous ne pourrez pas. Vous n'avez pas l'autorisation à ce jour de toute façon.

M. Julien GOLASZEWSKI – C'est ce que nous verrons au moment où nous en discuterons.

(Des réactions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

Un intervenant – non, avant. Alors le Fond de Vaux ? Ce n'est pas 80 000 camions qui passent. C'est combien de camions qui passent au Fond de Vaux ? Vous devez le savoir.

M. Yves ORIO — Monsieur LINQUETTE, vous devez le savoir ? Combien de camions actuellement depuis le Fond de Vaux ?

M. Laurent LINQUETTE — Je ne sais pas. Je peux juste dire que ce qui s'oppose aujourd'hui au passage sur le Fond de Vaux, c'est la volonté de l'ensemble des adhérents du SMAPP de ne pas mêler le SMAPP à ce sujet, parce que l'on considère que la forêt doit pouvoir avancer sans être soumise à ces contingences. Maintenant, si demain très clairement, l'État donne l'autorisation d'exploiter en passant par la route départementale, je suis sûr que la position des uns et des autres évoluera de façon à ce que ce projet se déroule au mieux et ce que l'accès se fasse sur l'avenue du Fond de Vaux.

(Des oppositions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

M. Laurent LINQUETTE — Le principal du flux passera par la départementale.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Allez-y Madame.

Une intervenante — Habitante de Méry-sur-Oise, Mme ... Je vais essayer de ne pas dire de bêtises, cela va être difficile. Parce que vu le projet que vous nous présentez quand même. Vous voulez qu'on ait des propos sensés, mais vous nous présentez un propos, un projet qui ne l'est pas, notamment au sujet de cet accès. C'est fou d'imaginer cela. Êtes-vous allés sur la D922, à l'endroit où vous voulez faire l'accès de la carrière ? Les uns les autres ? Vous Messieurs qui nous proposez un projet...

M. Laurent LINQUETTE — Madame, la Présidente, il faut mieux expliquer les règles, parce que j'ai l'impression que les gens s'adressent à moi. Je vous redis une chose. Je ne suis pas porteur du projet.

Une intervenante — Je m'adresse un tout petit peu à vous parce que j'ai trouvé que votre réflexion était déplacée. Alors à propos de l'accès...

M. Laurent LINQUETTE — juste une chose... très bien... Parmi les réserves qui sont portées par la ville de Saint-Ouen-L'Aumône à la réalisation du projet, c'est le fait que l'accès au site se fasse par l'avenue du Fond de Vaux. Parce que concrètement, on va se situer dans la situation où...

Une intervenant e — Mais si vous passez par l'avenue du Fond de Vaux, vous allez passer...

M. Laurent LINQUETTE — non... Cela va dire qu'en gros il y aura tous les jours à peu près 130 fois deux, 260 camions qui prendront la Francilienne, qui prend à peu près 20 à 80 000 véhicules par jour, et qui vont rouler sur 100 mètres sur l'avenue du Fond de Vaux pour rentrer sur le site d'exploitation.

Une intervenante — Et qui vont rouler sur le passage, sur la forêt. Vous serez sur la forêt.

M. Laurent LINQUETTE — Il n'y a pas de forêt là...

(Des interventions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

M. Laurent LINQUETTE — On parle d'une bande de terrain qui fait dix mètres, qui aujourd'hui appartient à différents opérateurs, qui ont choisi...

(Des interventions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

Une intervenante — Vous ne connaissez pas bien votre dossier.

M. Laurent LINQUETTE — oui, on parle de dix mètres de terrain. Après, vous pouvez prendre tous les prétextes que vous voulez. Je vous le redis, on a choisi de ne pas mêler le SMAPP à ce sujet et c'est une position que je respecte. Simplement, je dis juste une chose — la position de la ville est de dire que l'accès doit se faire par l'avenue du Fond de Vaux. Aujourd'hui la proposition par la route départementale n'est sans doute pas la bonne, mais je suis sûr que si jamais le projet était autorisé par l'État, c'est un sujet qui, ne serait-ce que parce que pour tout le monde, ce serait la meilleure solution. Je reviendrai sur la table, et je ne suis pas sûr que le syndicat garde la même position. Maintenant, si l'État autorise et que tout le monde considère que finalement il faut qu'on passe par la route départementale, ce sera la route départementale. Mais ma proposition est que cela passe par l'avenue du Fond de Vaux.

Une intervenante — Il y a le petit ru.

Une intervenante — est-ce que je pourrais connaître le tonnage...

Mme Corinne LEROY-BUREL — excusez-moi Madame, adressez-vous à l'exploitant. Monsieur le Maire a répondu et en fait... On va en rester là.

Une intervenante — Je m'adresse à l'exploitant. Est-ce que je pourrais connaître le tonnage des camions ? Les camions qui vont transiter sont de quel tonnage ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Les plus gros camions sont de 40 tonnes. C'est 44 tonnes pour le poids total roulant autorisé en charge quand ils sont le plus... Ces camions sont des semi.

Une intervenante — 40 tonnes, c'est un gros camion...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Oui. Il existe aussi de petits camions, c'est ce que je veux dire. Ce sont les semi-bennes avec un ensemble benne + tracteur. Et après, vous avez d'autres camions qui sont ce qu'on appelle des 8 x 4. Là, on va avoir 25 ou 26 tonnes totales en charge. Et ensuite vous avez les petits camions, qu'on appelle les 10 tonnes, qui font en fait 15 tonnes et qui ont 10 tonnes de charges.

Une intervenante — D'accord. Et donc les chiffres que vous nous avez donnés partent sur quels tonnages ? Ce sont les gros tonnages ? Vous nous avez donné un certain nombre de camions pour l'extraction et pour amener les déchets après.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Ce sont des semi. Je pense que ce sont des semi qu'on prend habituellement.

Une intervenante — C'est-à-dire ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Les plus gros.

Une intervenante — Les plus gros, d'accord. Et est-ce qu'en pratique, vous pensez que ce seront en effet les plus gros qui vont venir sur la carrière ? Parce que vu l'accès, si effectivement vous faites l'accès par la D922, ils ne pourront pas tourner. Vous n'allez pas mettre de gros tonnages, vous allez mettre des petits tonnages. Et donc on va avoir beaucoup plus de camions.

Un intervenant — Et la sortie de ces camions qui vont sortir à 5-10 à l'heure...

Une intervenante — Vous n'avez pas la possibilité de tourner, de braquer.

M. Julien GOLASZEWSKI — Pour rappel, en fait, les camions ne sont pas les nôtres dans ceux qui apportent de la terre. Ce sont des camions des chantiers de BTP locaux.

(Des réactions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

Une intervenante — peu importe Monsieur.

(Des réactions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

M. Julien GOLASZEWSKI – Si vous connaissiez la composition des terrassiers, ce qu’ils ont principalement, ce sont les semi. Qui plus est, dans le cadre de l’accès, il s’agit d’une voie de décélération avec un bureau VDR qui a été fait, qui permet du coup d’entrer sur le site. La giration a bien évidemment été étudiée. En revanche, j’insiste encore, j’ai la même position que l’ensemble des personnes de la salle, on va faire aussi un accès par l’ouest.

(Intervention hors micro dans la salle.)

Une intervenante – Pardon... alors, pourquoi nous proposer un dossier avec un accès sur la D922 si vous en êtes convaincu ? Je trouve que cela manque de sérieux. Vous nous avez édité des plaquettes en papier glacé magnifiques. Mais c’est intéressant, cela manque de professionnalisme... vraiment. J’ai du mal à vous faire confiance.

M. Julien GOLASZEWSKI – s’il n’y a pas de question, je ne donnerai pas de réponse.

(Intervention hors micro dans la salle.)

M. Julien GOLASZEWSKI – Pardon, on va vraiment faire les choses dans le calme et l’ordre que chacun parle les uns après les autres, en présence d’un micro, s’il vous plaît.

Mme Corinne LEROY-BUREL – exactement. Mais moi par contre, Monsieur GOLASZEWSKI, je voudrais bien que vous répondiez à la dame.

M. Julien GOLASZEWSKI – Sur quelle question exactement, parce que j’ai déjà répondu.

Mme Corinne LEROY-BUREL – pourquoi avez-vous présenté la RD922 ?

M. Julien GOLASZEWSKI – parce qu’effectivement, il n’y avait pas la maîtrise foncière adéquate qui permettait de trouver un accès par l’ouest et pour l’instant, l’accès nord est un accès par défaut. Et effectivement, cette enquête publique permettra d’avoir des arguments suffisants pour permettre d’avoir un accès par l’ouest.

(Intervention hors micro dans la salle.)

Un intervenant – c’est important. Oui bonsoir, je suis Monsieur..., j’habite au Hameau de Vaux, je fais partie de l’association. J’avais plusieurs points. Le premier – j’habite dans le Hameau de Vaux, dans le vieux Vaux, qui est un village médiéval. Vous n’en parlez pas. Vous parlez des jardins de Méry-sur-Oise qui sont à 500 mètres. Vous voyez, le Hameau de Vaux est dans l’axe, ce que vous appelez le chemin de Vaux... Vous voyez, cela s’appelle le C2 aussi, cela ne s’appelle pas le chemin de Vaux. Cela s’appelle le C2 qui va au Hameau de Vaux. Et je suis étonné que vous ne parliez jamais de ce vieux hameau médiéval où il y a quand même des maisons anciennes, un ancien monastère, il y a d’ailleurs, j’en avais parlé à Monsieur le Maire, un ancien monastère sous le sol. D’ailleurs, il faut souvent demander une prévention du patrimoine archéologique. Est-ce que vous tenez compte de ce problème-là au niveau de la DRAC. Première question. Deuxième question... je peux poser plusieurs questions en même temps ?

M. Julien GOLASZEWSKI – Ou si vous préférez, je vous réponds au fur et à mesure, comme ça c’est peut-être un peu plus fluide. Sur la première partie en fait, les périmètres de protection qui existent au niveau des monuments historiques ou des sites inscrits sont réglementaires. Et le site n’intercepte pas de périmètre de protection qui nécessite l’intervention de la DRAC.

Un intervenant – donc là, la prévention archéologique à 500 mètres ne vous concerne pas.

M. Julien GOLASZEWSKI – surtout une prévention archéologique qui consiste à fouiller le sol pour trouver des vestiges. Là, c’est une carrière, le risque de vestiges est assez faible, on est d’accord.

Un intervenant — je ne parle pas sur le site, je vous parle à 500 mètres au Hameau de Vaux, dans le périmètre. Donc je pose une question. Je n'ai pas la réponse, je vous pose la question. Donc dans le PLU de Méry-sur-Oise on demande qu'il y ait une prévention archéologique au niveau du vieux hameau, qui se trouve dans l'axe des carrières. Donc, je vous pose la question. C'est tout, voilà. Donc deuxième question les poussières. Après ?

Mme Corinne LEROY-BUREL — Madame veut intervenir.

Une intervenante — Madame ..., j'habite effectivement à Méry-sur-Oise également. En 2011 lorsque vous aviez présenté le projet la première fois, vous deviez passer justement sur le fond de Vaux et là vous avez d'une, les terres polluées, et de deux, le petit ru qui va directement sur l'Oise. En fait, vous allez déplacer les terres polluées, cela va aller sur l'eau. Je ne sais pas, vous avez fait un montage sur la plaquette disant que vous alliez pousser les terres polluées sans les déplacer, mettre une petite bâche dessus. C'était écrit. Mais bon, on raconte des bêtises parce qu'on n'a pas assez de connaissances. Là, vous allez faire un pont pour passer vers le boulevard du Fond de Vaux par-dessus le ru. Parce que le ru n'est absolument pas asséché. Il y a énormément de roseaux, en plus vous avez une faune et flore considérables à cet endroit-là. Huit ans, ce n'est pas rien du tout. Vous allez détruire absolument tout et vous allez faire un pont pour passer au-dessus du ru, j'imagine.

M. Julien GOLASZEWSKI — effectivement il y a un ouvrage de franchissement qui prendrait un linéaire assez faible, de l'ordre de 20 à 30 m pour permettre le passage. Après, en matière de biodiversité, ce n'est pas une zone de biodiversité extrêmement forte. Et ce site, là en fait il s'agit plutôt d'un fossé qui a le nom de ru, car on le voit en traits bleus sur les cartes IGN, mais c'est plutôt un fossé de rejet des eaux de la zone d'activité.

Une intervenante — mais juste quelque chose de toute bête. Êtes-vous déjà venu où on est ? Attendez, imaginez cela fait 30 ans que je vis sur Méry-sur-Oise. On est dans un cadre magnifique, la ville à la campagne. C'est pour cela que j'ai acheté ici à Méry. Ça s'est certes un peu urbanisé, il y a plus de trafic. Mais cela reste très joli et très harmonieux. Il y a le projet, il paraît qu'il ne faut pas en parler, du SMAPP, le projet qui est magnifique. Là, vous allez nous faire perdre huit ans parce qu'il y a déjà les plantations qui ont commencé. D'ailleurs le Fond de Vaux, vous avez les arbres qui commencent à pousser. En amont, vous n'avez pas le droit de toucher, parce que ce sont les terres polluées et cela fait partie du projet du SMAPP. Je ne comprends pas l'utilité publique justement de vouloir mettre un parc au milieu de nulle part. Il y a plein d'endroits pour se promener. Vous allez sur les bords d'Oise, c'est magnifique. Aller se promener là, ce sont déjà des terres agricoles, premièrement, et deuxièmement vous avez des terres polluées. Et vous allez faire la même chose au bout de huit ans. On ne peut pas gagner ces huit ans, planter tout de suite, garder et ne pas faire une verrue pendant huit ans ? Je pense que vous ne connaissez pas la qualité de vie que nous avons à Méry-sur-Oise. Ou alors vous avez une dent contre nous et vous voulez vraiment nous gâcher la vie.

M. Julien GOLASZEWSKI – Du coup, sur la qualité de vie, évidemment je ne peux pas juger, je n'habite pas ici. J'ai du mal à me dire que le terrain actuellement ce soit qualitatif, sauf si vous aimez les caves souterraines.

Une intervenante – Ce sont des champs, c'est magnifique, il n'y a pas de problème.

M. Julien GOLASZEWSKI – En effet, des champs qui ne peuvent pas trouver leur vertu agricole nourricière initiale, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Une intervenante – Vous allez déplacer des terres polluées, vous allez enlever la terre. Vous allez complètement détruire le sol, la faune, la flore, tout ce que vous voulez. Et vous allez reposer votre terre dessus. En plus, vous allez enfouir... il y a marqué des déchets liquides. En fait vous allez en faire une poubelle de notre site.

M. Julien GOLASZEWSKI – Il n'y a pas de déchets liquides sauf dans votre pétition. Cela n'existe pas.

Une intervenante – C'est écrit dans votre projet.

M. Julien GOLASZEWSKI – Dans ce cas je reviens sur la remarque de Monsieur le Maire tout à l'heure, n'hésitez pas à vous à nous faire part de la page où il y avait marqué les déchets liquides.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Messieurs Dames. Ce soir on discute. Si vous avez des observations en nous mettant les pages, nous les commissaires enquêteurs, nous pourrions en prendre connaissance. Je n'ai pas cette information, mais nous vous la demandons pour avoir les éléments.

Une intervenante — Il y a des exploitants agricoles qui font des légumes que nous allons consommer, que nous consommons déjà. Juste en face là (*l'intervenante désigne un point à l'écran*) là où c'est marqué Saint-Ouen-l'Aumône, Méry-sur-Oise. En traversant la route, il y a les exploitations agricoles, maraîchères. La poussière, vous allez l'arrêter comment ?

(Interventions hors micro dans la salle.)

M. Julien GOLASZEWSKI — Je pense que vous avez étudié le dossier. Vous avez vu encore une fois qu'il y avait les modélisations qui ont été mises en place et qu'il y a des mesures de contrôle et de suivi qui ont été faites. Il y a des mesures réglementaires que nous devons respecter.

Une intervenante — Tous les six mois.

M. Julien GOLASZEWSKI — Tous les trimestres.

Une intervenante — En fait entre deux mesures, on consomme des légumes qui sont pollués.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — En fait, on ne travaille pas correctement que tous les six mois. On travaille dans le respect des règles qui sont inculquées par l'arrêté préfectoral. Et on traite les poussières. On traite les poussières de manière à ce qu'on ait chaque jour des poussières de façon réglementaire, sans émergence particulière. Et tous les six mois, parce que la DREAL n'a peut-être pas que ça à faire de vérifier qu'on fait bien notre travail, ils viennent, ils contrôlent et ils vérifient. Ce n'est pas quelque chose qui n'est pas bien fait que tous les six mois.

Un intervenant — Vous allez mouiller les roues des camions, c'est ça ?

Mme Corinne LEROY-BUREL — Non, Monsieur... il y a une question, et on répond. Voilà.

Un intervenant — Je cite directement sur votre arrêté 2012/DRIET 45 qui vous permet de détruire, altérer, dégrader, sur un site de reproduction et/ou d'aires de repos des espèces animales protégées suivantes. Est-il normal, quand vous dites que c'est de l'herbe en friche, il a été noté dans le rapport que vous nous avez soumis qu'il y avait des espèces protégées et tout l'historique a été fait avec différents critères — très protégées, super protégées. Excusez-moi, je n'ai pas tous les termes. Mais vous avez un arrêté qui vous permet de tout détruire. Comment peut-on aujourd'hui permettre ? On parlait de bilan carbone, on parlait de plein de choses, là on parle de biodiversité. Je crois avoir vu il y a quelques années des panneaux comme quoi on était, on faisait du fauchage tardif pour éviter la reproduction de tous les petits machins. Comment aujourd'hui peut-on permettre qu'un arrêté soit délivré pour tout détruire ? Également, dans votre projection, vous montrez les habitations et les écoles. Là, il y avait une petite tête d'enfant, il y avait des maisons, je ne sais plus laquelle c'était. Vous ne parlez pas du tout que côté Saint-Ouen L'Aumône il y a des crèches aussi qui sont juste à côté. Il y a aussi, vous avez omis une grosse école, dont a parlé Monsieur le Maire tout à l'heure qui est juste à côté des premières habitations. Vous avez parlé, je crois l'avoir lu, peut-être que je me suis peut-être trompé, je mets des guillemets, qu'on parlait d'attaquer au BRH.

M. Julien GOLASZEWSKI — Non.

Un intervenant — Peut-être je me suis trompé, parce que comme il y avait déjà un projet qui avait été relancé en 2016, quelque chose comme ça, qui parlait d'ailleurs de l'entrée de l'autre côté, à l'époque. Je voudrais comprendre comment aujourd'hui on peut permettre, vous nous dites qu'on va avoir un super projet, derrière, cela va être magnifique, on va faire une plus-value immobilière, je l'ai entendu tout à l'heure qu'on allait gagner de l'argent. Comment aujourd'hui peut-on permettre, dans une zone où il y a de la biodiversité, qui a été notée par vos études, qu'on puisse se permettre de tout dégrader déjà dans un arrêté 2012. Cela fait déjà des années que c'est prévu, et aussi que toutes les mesures aujourd'hui que vous nous présentez datent de 2015, j'ai vu 2016, soit de 5, 6 ou 7 ans. Je sais qu'on n'aura peut-être pas les moyens Monsieur le Maire de prouver, de sortir et payer des études pour savoir si les choses ont changé. Mais j'ai des doutes aujourd'hui sur les résultats qu'on nous présente.

M. Julien GOLASZEWSKI — Du coup sur cette partie-là, sur la partie des études, c'est instruit par les services de l'État et la Préfecture. Ce que vous remettez en cause, c'est la manière dont la Préfecture a instruit le dossier, et je pense qu'ils l'ont fait de manière extrêmement professionnelle. Effectivement on a un arrêté qui date maintenant de 2012. Parce que pour rappel, c'est un projet qui aurait dû se terminer cette année, s'il avait été autorisé comme prévu en 2011-2012, au début. Il y a eu d'autres études qui ont mis à jour les différents éléments, et encore une fois, toujours instruits par la Préfecture. Je ne permettrais pas de remettre en cause le professionnalisme des services de la Préfecture sur le sujet.

M. Yves ORIO — Ce n'est pas ça, vous détruisez, c'est tout.

M. Julien GOLASZEWSKI — Effectivement, il y a cet arrêté qui existe pour la dérogation destruction, et qui prend en compte les mesures que nous mettons en place sur le site et notamment la remise en état qui est proposée. Cela aussi, vous le voyez dans le dossier, dans les annexes et également dans cet arrêté.

M. Yves ORIO — Comment allez-vous faire pour la biodiversité, remettre en place des espèces qui ne vont plus être là ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Encore une fois, il y a des études faites par des écologues, qui montrent les zones de report, des transplantations possibles d'espèces végétales et la remise en état, avec la plus-value qui est celle-ci, créée par rapport à l'état actuel des terrains. L'étude existe, instruite par les services de l'État.

(Intervention hors micro dans la salle.)

Une intervenante — de nouveau, Madame..., au sujet du trafic des camions... Excusez-moi, je vais revenir sur la départementale, mais c'est le projet qu'on nous propose aujourd'hui. Donc je ne peux pas parler d'un autre projet hypothétique. D'accord ? Je tiens à préciser que cette route est la principale route d'accès de Méry-sur-Oise pour entrer ou sortir de Méry-sur-Oise, et c'est notamment celle qui permet à tous les lycéens de Méry-sur-Oise de rejoindre leurs lycées de secteur. Les deux lycées de secteur dont nous dépendons sont sur Saint-Ouen L'aumône. Et pour accéder, si ce n'est en prenant la Francilienne, mais les lycéens n'ont en général pas encore leur permis de conduire ou leur voiture. Donc ils arrivent soit par bus par cette ligne-là, soit à vélo, à pied ou d'autres moyens et on accroît encore plus la dangerosité à ce niveau-là. Je tenais à vous le préciser. Je pense que c'est peut-être une notion que vous n'aviez pas parce qu'on n'a pas vu du tout le lycée dans les slides que vous avez présentées. Autre chose, j'ai bien vu à la fin que vous proposiez un super site de promenade, magnifique. Mais j'ai une question. Savez-vous, pouvez-vous me dire qui se promènera sur ce site ? Parce que je vous explique... d'un côté vous avez la Francilienne, pas d'accès. De l'autre côté, c'est une zone industrielle avec des entreprises, d'accord — peu de gens, ou peut-être éventuellement sur la pause le midi, mais cela ne fait pas grand monde. Aucun parking autour pour les gens qui viendraient d'un peu loin. Et de l'autre côté, aucun accès. Les routes qui y arrivent n'ont pas de trottoir. Donc, la famille le dimanche avec le chien, le landau et les enfants, c'est faux. Personne ne viendra là. Donc vous nous proposez un projet qui ne servira à personne. L'intérêt public, une fois de plus, je ne le vois pas. Autre chose, on nous parlait tout à l'heure des camions et vous nous dites — c'est quoi ? Ce n'est pas grand-chose de plus ces camions par rapport à tous les camions qui passent sur la Francilienne. Ce n'est pas une raison pour en rajouter. On respire déjà très mal, ce n'est pas une raison pour nous mettre la tête encore plus sous l'eau. Premièrement. Deuxièmement, vous oubliez une chose, c'est que ces camions qui transitent sur la Francilienne, ils sortent déjà parce qu'ils vont sur le port autonome. Ils sortent parce qu'ils vont dans la zone d'activité qui est juste à côté, et il y a déjà un très fort trafic de gros camions et de gros véhicules souvent au gazoil et avec des microparticules très polluantes. Je ne sais pas si vous l'avez pris là aussi, je me permets, dans vos mesures. J'ai peur que non.

M. Julien GOLASZEWSKI — Il y a différentes questions. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'accès nord, je pense qu'on a tous compris. Et les camions, je ne peux répéter encore que notamment les camions avec les terres des chantiers locaux, l'entreprise existe. Ce ne sont pas des camions qui vont être créés ex nihilo parce que d'un seul coup il y a un exutoire sur ce terrain-là. C'est juste que ces camions transitent déjà sur la Francilienne et du coup trouveront un exutoire beaucoup plus proche de leur zone de chalandise par rapport aux chantiers. Mais je ne fais que répéter malheureusement ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. Yves ORIO — C'est qu'on n'est pas d'accord Monsieur. On aimerait que les camions aillent plus loin et qu'ils déchargent cela beaucoup plus loin en pleine campagne.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Vous voulez intervenir, Monsieur ?

Un intervenant — Bonjour, Monsieur ..., Méry-sur-Oise. Il y a une chose que je mets complètement en doute, c'est votre capacité à maîtriser la production de poussières. C'est impossible. Avec le genre d'appareils avec lesquels vous allez travailler, parce que j'ai une expérience, je connais un peu de carrières, et je sais que le plus gros problème, ce sont les productions de poussières. Et ce n'est pratiquement pas maîtrisable dans l'état actuel des choses. Et ce qui se passe, c'est que nous, à Méry-sur-Oise, 80 % du temps, on est sous les vents dominants qui vont nous apporter toutes les poussières chez nous, à 500 ou 600 mètres de chez nous. Il y a une école. En France, on reconnaît... partout des sommités médicales reconnaissent que les maladies respiratoires des enfants s'aggravent d'année en année. Là, il va y avoir des écoles complètement impactées par les poussières. Est-ce vraiment raisonnable ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — On a juste peut-être un petit film. (*L'orateur commente une vidéo.*)

(*Beaucoup de remarques sur l'absence d'habitations hors micro dans la salle. Rires dans la salle.*)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Il n'y a pas d'habitations, ce n'est pas pour montrer le problème des habitants, c'est juste un site, un petit site qui fait autour de 200 000 tonnes par an, depuis une trentaine d'années et qui, vous voyez, il y a une machine qui est en train de tourner. *(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)* C'est ça qu'on imagine utiliser, c'est ce qu'on appelle un concasseur mobile avec en sortie, un calibre qui fait trois coupures — sable et deux types de graviers. Ce sont les machines qui seront utilisées. C'est un bout de film qui a été fait pour présenter l'entreprise.

Un intervenant – Pour votre promotion ?

Une intervenante – Pour les enfants ? C'est pour les enfants pour Noël ? *(Rires.)*

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – En fait, ce sont des métiers qui sont un peu difficiles et qui attirent peu. On voit que ce n'est pas encore fini, pour attirer souvent des gens dans le travail des carrières. Mais juste, cela avait la valeur de montrer le travail qui est fait sur la poussière notamment, qui est un des éléments fondamentaux pour lequel on met en place des systèmes de brumisation, pour lesquels on met en place un système d'arrosage des pistes, des arrosages permanents, et des arrosages parfois aussi avec ce qu'on appelle des tonnes à eau, qui sont des...

(Un intervenant frappe des mains.)

Mme Corinne LEROY-BUREL — non, Monsieur, non...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Des tonnes à eau qui sont aussi des tracteurs qui épandent de l'eau sur les zones de roulage. La poussière est un sujet qu'on traite. On ne le traite pas en totalité, et c'est ce que représente l'étude, c'est que cela montre aussi qu'il y a une émergence de poussières. Cette dernière, ce sont particules suffisamment lourdes aussi pour retomber au sol ou au-delà d'une certaine distance. Juste pour revenir sur votre point Monsieur, sur la santé des gens. Je me sens très concerné, j'ai des enfants aussi.

Un intervenant — je vais vous dire une blague. Quand on voit que les poussières du Sahara arrivent en France...

(Intervention hors micro dans la salle.)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – En fait, ce qui se passe, les poussières du Sahara, c'est un autre sujet. C'est ce qu'on appelle des sables éoliens, et qui ne sont pas nécessairement de la même granulométrie, qui sont des poussières qui sont remontées très haut dans l'atmosphère et qui repassent par-dessus. On ne parle pas du tout du même sujet. On parle de la poussière émise et issue du concassage des matériaux, qui d'une part va être traitée, abattue en sortie — c'est ce qu'on appelle abattage de poussières — sur les zones d'émission, ponctuelles. Et pour ce qui concerne les autres zones et où il faut une maîtrise de poussières qui pourraient être les grandes surfaces, qui lors des grands vents, lors des zones tourbillonnantes, pourraient générer des envols de poussières, ça aussi c'est traité avec un arrosage des pistes, arrosage du sol...

M. Yves ORIO — et où allez-vous chercher l'eau ?

(Interventions hors micro dans la salle.)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Attendez, chacun son tour. Excusez-moi, c'est chacun son tour. Il y a le Monsieur qui veut intervenir. Vous avez fini Monsieur ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Oui.

M. Michel RAYROLE — Bonsoir, Michel RAYROLE, mairie adjoint à Auvers-sur-Oise. Je voulais vous poser une question concernant la prévention des crues de l'Oise. On a vu que dans le projet, il y a un ru qui passe à côté. Les rus montent quand il y a les crues de l'Oise. Ces dernières sont relativement fréquentes. Je voudrais savoir quel mode de prévention vous aviez prévu dans le cadre de ce projet. Deuxième point, je voudrais juste dire que nous avons voté au Conseil municipal hier à Auvers-sur-Oise contre ce projet.

(Applaudissements.)

M. Julien GOLASZEWSKI – Si je ne me trompe pas, je ne pense pas que nous soyons en zone inondable par rapport à l'ouest qui est assez loin. (*Rires.*) Il n'y a pas un PPRI qui soit en vigueur sur le terrain sur lequel nous intervenons, ou alors, c'est qu'on a vraiment raté quelque chose dans les études. Et le fossé, lui, ne va pas perdre sa capacité, et celle de gestion de l'eau, y compris dans le cadre d'un franchissement. Et le site en tant que tel dispose des mesures hydrauliques idoines pour s'assurer de sa transparence hydraulique en matière de gestion. Nous ne sommes pas en train de créer une montagne, on est plutôt en train de créer un trou. Autant vous dire que l'eau sera assez bien gérée sur le site et on reviendra à la fin au terrain naturel, comme je le disais tout à l'heure.

Une intervenante — Bonjour. Madame ..., habitante de Saint-Ouen-L'Aumône et membre de l'association de défense de l'environnement et du patrimoine du Fond de Vaux. J'ai plusieurs observations. C'est une zone, contrairement à ce que vous dites, de biodiversité puisqu'il y a des espèces très rares. Donc, j'ai bien peur qu'avec cette carrière, entre le bruit, les poussières... vous n'arriverez pas les maintenir et les transplanter ailleurs pour les faire revenir plus tard, c'est que vous méconnaissez complètement le cycle de la vie, parce que ce sera complètement difficile. Vous avez aussi au nord l'île de Vaux qui est protégée ou va l'être... je ne sais pas...

Un intervenant – Elle y est depuis 2009.

Une intervenante — cela ne paraît pas si loin que ça, parce que l'île de Vaux, c'est donc au nord, vous voyez la boulangerie, c'est un peu plus au nord. Et vous avez aussi, et eux vont en subir les conséquences, ils sont à moins de 500 mètres, ce sont les premiers habitants de Saint-Ouen L'Aumône, avec le camp des gens du voyage. Eux sont à moins de 500 mètres. Alors on ne peut pas se dire que sur Saint-Ouen-L'Aumône, il n'y a que des entreprises, et que les premières habitations sont à un kilomètre. La rue des Sablons, je pense, est à moins d'un kilomètre. Et puis de toute manière, il y a des salariés dans ces entreprises. Donc eux vont subir les conséquences parce que le Fond de Vaux, il faut voir, le soir à la sortie de la N184, c'est saturé. Donc eux vont perdre un temps fou dans les bouchons, cela va générer de la pollution parce que laisser tourner les moteurs, ce n'est pas très bon. Donc je crois que le projet en lui-même est très néfaste pour l'environnement, et moi, c'est là-dessus surtout... l'environnement, la santé, qui me posent beaucoup de problèmes parce que, moi à la limite, je ne suis pas directement concernée. J'habite du côté de Pont-Petit. Je suis plus loin. Mais moi je pense aux autres, parce qu'à être dans une collectivité, c'est penser à tout le monde et pas seulement à soi. Et là, je pense que c'est un projet qui est néfaste pour la collectivité. Je pense qu'il faut revoir, même l'abandonner complètement, parce que de toute manière, c'est, une partie de la bande verte qu'on voit, c'est la forêt de Bessancourt à Pierrelaye. Il faut peut-être réaménager, combler en sous-sol, mais on peut étayer sans mettre de matière inerte. Ce qu'il faut voir, c'est qu'après le rond-point, vous avez une route qui mène à Unibéton Sépanor. S'ils travaillent sur ce projet-là parce qu'il y aura des matériaux qui iront, vous n'aurez pas que des camions sur le Fond de Vaux ou la D922, vous aurez aussi des camions qui prendront les Fortes terres et Épluches. On aura à subir encore plus de pollution parce qu'on n'en aura pas que sur la partie Fond de Vaux.

(*Applaudissements.*)

(*Interventions hors micro dans la salle.*)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Excusez-moi, vous voulez faire une remarque Madame ?

Une intervenante – Je disais que les gens du voyage qui sont après le rond-point en remontant sont sédentarisés. Il y a des enfants qui vont à l'école, donc à cette même école qui sera dans la poussière parce qu'il y a les vents ascendants. Et en parlant des vents ascendants, il y a une usine qui a brûlé en juin 2019. Moi, je suis dans la résidence de la Bonneville, j'avais des cendres dans mon jardin. Alors les cendres, c'est plus léger. Mais j'avais des cendres dans mon jardin. Comment allez-vous faire pour arrêter la poussière et la pollution des hydrocarbures que les camions vont générer ?

Mme Corinne LEROY-BUREL — voulez-vous répondre à cela Monsieur GOLASZEWSKI ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Oui, j’y réponds. Déjà, il n’y aura pas de pollution des hydrocarbures — le principe est qu’il y a une circulation certes qui est une aire imperméabilisée, mais qui sépare les hydrocarbures en cas de ruissellement par les eaux pluviales. Et la poussière, encore une fois, je vais encore répéter ce que j’ai dit tout à l’heure — les études prennent en compte ces vents, cette rose des vents qui existe. Et le bureau d’étude qui a fait l’étude évidemment l’utilise comme donnée d’entrée pour caractériser. Étude qui ne prend pas en compte la protection naturelle du fait des 15 mètres au niveau du sol et toutes les mesures que nous mettons en place, dont Monsieur DUPUY D’ANGEAC a parlé — brumisation et arrosage des pistes. Et enfin, il y a un carcan dans tout cela, le contrôle trimestriel de la Préfecture pour s’assurer que tout cela fonctionne. Encore une fois, on ne peut pas travailler si on ne respecte pas ces émissions. Donc le moindre souci serait évidemment sanctionné par l’arrêt de l’installation. On ne peut que bien travailler.

Une intervenante — Et la pollution que vont générer les camions, le va-et-vient des camions, tout ça, la pollution que cela va générer ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Vous avez la Francilienne à côté. J’insiste beaucoup là-dessus. C’est quand même immense ? Vous habitez en Île-de-France, dans un lieu extrêmement peuplé et extrêmement dynamique économiquement. C’est d’ailleurs une fierté. Ces camions existent.

(Interventions hors micro dans la salle.)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Monsieur, allez-y, posez votre question.

Un intervenant — Je voulais répondre. Je me posais la question par rapport à l’eau. Vous dites que vous allez arroser le site pour éviter les poussières, et aussi humidifier les roues de camion, les laver, parce que je crois que nous avons un chantier au Hameau de Vaux. Et quand la boue sèche sur la route, c’est pire que tout. La poussière sur la route, c’est pire que tout. Donc, c’est une première question. L’eau, vous allez la prendre où ? Elle va partir où après ? À savoir que cette terre, vous avez des terres qui sont polluées, donc l’eau va s’infiltrer. Je ne suis pas un grand technicien, mais j’essaie d’avoir du bon sens. L’eau va s’infiltrer et elle va aller où ? Dans le ru. Et la terre est polluée. Alors, excusez-moi, peut-être que vous avez une réponse à cela. Vous n’avez pas répondu tout à l’heure Monsieur, par rapport au Hameau de Vaux, par rapport à ce site ancien. Est-ce que vous avez fait une étude sur ce site ? C’est simplement une question.

M. Julien GOLASZEWSKI — Encore une fois, il y a des périmètres qui existent, il y a une réglementation sur la protection des sites patrimoniaux. Ce site ne fait pas l’objet d’une protection patrimoniale.

Un intervenant — Pourtant, dans le PLU de Méry-sur-Oise, il est bien précisé que la DRAC doit être consultée pour ce qui a une prévention archéologique. C’est un site très ancien.

M. Julien GOLASZEWSKI — Oui, bien sûr, on doit faire un trou pour construire quelque chose, vous devez vous assurer qu’il n’y a pas de fouilles. Quel est le rapport avec la carrière ? Il n’y en a aucun.

Un intervenant — Les vibrations.

M. Julien GOLASZEWSKI — Alors, les vibrations, on la déjà évoqué aussi tout à l’heure, sauf si vous remettez en cause l’étude de l’INERIS qui conclut à l’absence de vibrations, l’INERIS faisant un peu référence sur le sujet, n’hésitez pas à produire une tierce expertise montrant que la leur est mauvaise. Je ne le pense pas. Ce sont les spécialistes, ce sont les référents français.

Un intervenant — Merci pour la réponse. Et pour l’eau ?

M. Julien GOLASZEWSKI — J’y viens. C’est très intéressant parce que vous confondez la phase chantier où effectivement l’eau va s’infiltrer avec les terres polluées dont on parlait tout à l’heure. Ce sont les terres de surface que nous décapons effectivement et mettons sur le côté. Ce qui veut dire que l’infiltration de la carrière se fait 15 mètres plus bas, à partir du moment où on a décapé. Et les terres ne sont pas polluées 15 mètres plus bas. Elles sont polluées en surface, les épandages polluent les eaux en surface.

Un intervenant – Le Monsieur parlait des camions qui allaient rouler sur la route... qu'ils allaient faire de la poussière !

M. Julien GOLASZEWSKI – Et pour les camions qui vont rouler sur cette partie-là, si je dois vous donner... Les poussières, c'est un autre sujet et cela ne va pas polluer. L'autre partie, c'est la partie roulage sur les voiries, il y a un séparateur d'hydrocarbures sur les parties qui sont imperméabilisées dont j'ai parlé aussi tout à l'heure.

Une intervenante – Vous n'avez toujours pas dit où vous preniez l'eau et où vous...

Mme Corinne LEROY-BUREL – Non, Madame, on n'entend rien. Allez-y, Monsieur.

Un intervenant – Monsieur ..., je suis le représentant d'une association de copropriétaires qui se situe à La Bonneville, à 600 mètres du projet que vous défendez. Or, notre cahier des charges nous impose une visite annuelle des carrières. Parce que notre copropriété est située en partie sur une zone de carrières. Que comptez-vous faire pour sécuriser cette zone, vu que nous sommes très près de la zone d'exploitation que vous comptez exploiter ?

M. Julien GOLASZEWSKI – attendez, j'ai du mal à comprendre... Vous voulez que je sécurise les carrières qui sont sous votre maison ?

Un intervenant – On est à 500 mètres et on estime qu'on va être impactés sur des vibrations et sur du calcaire.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Si j'ai bien compris, vous êtes sur Méry et votre maison est éventuellement dans la continuité de la carrière ?

Un intervenant – plusieurs maisons se situent, je vous ai d'ailleurs remis le plan puisque Monsieur le Maire de Saint-Ouen-L'Aumône réclame des preuves. Je vous ai remis le plan et le rapport de l'IGC, pour justifier mon propos. Je n'ai pas dit des maisons, mais des parties du lotissement se trouvent sur cette...

M. ZAMBLERA – Vous parlez de la carrière de La Bonneville...

Un intervenant – Et alors ?

M. ZAMBLERA – cela n'a rien à voir.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Vous répondrez Monsieur ZAMBLERA, vous connaissez le secteur. D'abord Monsieur GOLASZEWSKI, et ensuite Monsieur ZAMBLERA.

M. Julien GOLASZEWSKI – Moi, pour l'instant, j'ai du mal à comprendre où est votre maison, les maisons... Sur le plan que nous voyons. (*L'intervenant se réfère à une diapositive diffusée sur écran.*)

M. ZAMBLERA – Revenez sur le plan où il y a les carrières.

Un intervenant – Elle se situe juste derrière l'école Monmousseau. On ne la voit pas. On dirait que c'est 400 mètres seulement.

(Interventions hors micro dans la salle.)

M. Julien GOLASZEWSKI – On a une échelle beaucoup plus grande ici. (*L'intervenant se réfère à une nouvelle diapositive diffusée sur écran.*) Donc vous êtes en train de parler d'une carrière qui est complètement déconnectée de l'objet de ce dont on parle. (*L'intervenant montre un plan plus large à l'écran.*) Là, c'est la carrière souterraine telle qu'elle existe jusqu'à Méry-sur-Oise. Parlez-vous de cela ?

Un intervenant – Non, nous elle est située à droite de ça.

M. Julien GOLASZEWSKI – Donc, vous parlez d'autre chose. Je suis désolé, en revanche, je ne sais pas comment est cette carrière, je ne la connais pas.

M. ZAMBLERA – Vous parlez de la carrière de La Bonneville.

Un intervenant — Oui.

M. ZAMBLERA — Cela n'a rien à voir.

Un intervenant — Mais si, elle est à 300 mètres.

M. Julien GOLASZEWSKI — Et donc, je reviens sur ce que j'ai dit sur l'étude INERIS sur l'absence d'impact vibratoire. Malheureusement, je vais vous apporter la même réponse, sauf si vous pensez que l'INERIS fait un mauvais travail et n'a pas été capable de correctement énoncer les impacts, à ce moment-là, attaquez l'étude de l'INERIS, mais il n'y a aucun impact vibratoire du fait d'une méthode d'exploitation.

M. ZAMBLERA — Je voulais intervenir. Je suis le propriétaire. J'ai vécu dans la carrière pendant 42 ans, j'y ai travaillé. Tant qu'il y a un champignoniste qui cultive les champignons dans une carrière, il n'y a aucun risque. C'est sûr. Parce qu'elle est séchée l'hiver, on dessèche la pierre, elle est ventilée, donc il n'y a aucun risque. Dès lors qu'une carrière n'est plus exploitée, c'est du calcaire. Le calcaire est une éponge. Et que se passe-t-il ? Elle absorbe l'humidité — à chaque changement de saison, il y a des condensations. Et elle peut prendre jusqu'à 90 % de son poids. Alors, il se passe, quand les carriers ont tiré la pierre, il y a deux ou trois siècles, même plus puisque celle du Fond de Vaux a été démarrée au ^{xiv}^e siècle. Elle a même servi à construire le boulevard Haussmann. Enfin, toujours est-il que tant que c'est exploité, il n'y a aucun risque. Quand ce n'est plus exploité, la pierre s'alourdit et les piliers qui ont été conçus par les carriers ne suffisent plus à soutenir. Et en plus, ces pierres sont les bancs de pierre juxtaposés les uns au-dessus des autres. Ce qui se passe actuellement, vous l'avez vu sur les photos, ce sont les premiers bancs qui tombent. Une fois que les premiers bancs sont tombés, cela attaque les bancs suivants. Et quand on arrive presque en haut, à la surface du ciel, à ce moment-là, le poids de la terre qui est au-dessus, la carrière n'arrive plus à soutenir et il y a des effondrements. Et c'est ce qui se passe — Monsieur le Maire s'il est honnête le dira — au toit dans le bois de la Garenne. Mais comme c'est dans un bois, tout le monde s'en moque, il ne se passe rien. Il avait mis des panneaux « Interdiction au public » et maintenant, les panneaux ont été enlevés.

Une intervenante — Là, on n'est pas dans le bon sujet non plus Monsieur ZAMBLERA.

M. ZAMBLERA — Je vous explique ce qui se passe. Au long temps, cela s'éboule, et si cela s'éboule haut, cela s'éboule entre chaque pilier. Ce qui fait qu'en surface, vous avez des trous de bombe. Quand c'est dans un bois, il n'y a pas de soucis, il ne se passe rien, c'est dans un bois. Sinon, on pourrait remarquer les arbres qui poussent à 45 degrés, parce qu'à cet endroit il y a une déclivité. (*Interventions hors micro dans la salle.*) Mais à l'endroit où il y a les piliers, cela ne bouge pas évidemment. Ce qui va se passer sur la champignonnière, si on ne fait rien, elle va s'ébouler, cela va monter en surface, il va y avoir des cloches, des trous, des cloches, des trous, et après on ne pourra plus ni cultiver, ni aller en approche avec des camions, on ne pourra plus rien faire...

(*Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.*)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Laissez Monsieur parler...

M. ZAMBLERA — ce qui va se passer, c'est qu'il va y avoir des décharges sauvages, comme il se passe à Carrières-sous-Poissy. Il y a une décharge sauvage sur quatre hectares. Les gens sont affolés. En France, cela devient des décharges sauvages.

(*Interventions hors micro dans la salle.*)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Excusez-moi... Il faut qu'on s'écoute tous...

Un intervenant — (À M. ZAMBLERA) C'est invendable ce que vous nous dites...

Mme Corinne LEROY-BUREL — J'ai une question Monsieur ZAMBLERA. Aujourd'hui, sur le terrain, il n'y a pas d'effondrement ou de cloche ?

M. ZAMBLERA — Si... cela s'effondre en dessous.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Au-dessus, on ne voit rien ?

M. ZAMBLERA — Au-dessus, pour le moment, on ne voit rien. Pourquoi ? La pierre est devenue une éponge. Elle est très humide. Et moi, je peux amener des gens de La Bonneville, au moment où c'est humide, l'eau coule le long des murs.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Merci de ces précisions Monsieur ZAMBLERA.

Une intervenante — Il n'y a pas de moisissures sur les photos.

M. Yves ORIO — Monsieur ZAMBLERA oublie que le calcaire en surface sur cinq ou six mètres d'épaisseur est très dur. À la différence de l'exploitation actuelle.

M. ZAMBLERA — Ce n'est pas du calcaire, c'est du granulat. À 50 centimètres ce n'est pas du calcaire.

M. Yves ORIO — Non, c'est marqué sur le dossier, relisez le coefficient de Los Angeles, on connaît maintenant, on sait ce que c'est.

Mme Corinne LEROY-BUREL — On va passer à une autre question. Il y a une personne là-bas au fond.

Une intervenante — Bonjour, Monsieur ..., Cergy-Pontoise Environnement. Je voulais juste revenir sur la question du trafic, sur l'argument qui consiste à dire qu'on va augmenter très peu le trafic par rapport à ce qui existe déjà. Je voulais juste rappeler quand même que la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a adopté en 2018 son plan climat qui prévoit de limiter les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 33 % d'ici 2030. Lors du dernier conseil communautaire, l'évaluation de ce plan a été faite et le douloureux constat était de dire qu'on n'arrivait pas à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et qu'ils étaient dus, pour un tiers, au transport routier sur le territoire d'agglomération de Cergy-Pontoise. Donc, je pense aujourd'hui qu'il n'est plus du tout audible de dire qu'on va augmenter le transport routier, mais que ce n'est rien par rapport à ce qui existe déjà. Alors qu'en fait, il faut le réduire.

(Applaudissements.)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Juste une réponse à Madame et je reviendrai aussi sur la partie Los Angeles. La carrière du Fond de Vaux, si elle existe, sera nécessairement une réduction du transport pour la commune de Cergy-Pontoise. Parce qu'il n'existe pas aujourd'hui de carrière plus près.

Mme Corinne LEROY-BUREL — En revanche, il n'y a pas d'études de cela, Monsieur, dans le dossier d'enquête publique.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — aujourd'hui les matériaux...

Mme Corinne LEROY-BUREL — Sur l'effet gaz à effet de serre, il n'y a rien du tout.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Non. Je dis juste que les matériaux viennent... On va juste remplacer... On ne change pas la consommation des... On n'est pas responsables du nombre d'habitations qui sont créées à Cergy-Pontoise, on n'est pas responsables des travaux qui sont faits pour les réseaux de Cergy-Pontoise. Et, en revanche, on sait que des matériaux vont venir pour ces travaux-là et au lieu de venir de carrières plus lointaines, ils pourraient, si la carrière est autorisée, venir de la carrière du Fond de Vaux. Et donc au lieu de faire 50, 80, 100 kilomètres en camion, ils vont venir de 15, 20 kilomètres depuis la carrière du Fond de Vaux. L'existence de la carrière en l'occurrence, donne un caractère un peu plus local à cette partie CO₂ et ne va pas mettre plus de camions à Cergy-Pontoise, les camions viennent déjà, ils viennent juste d'ailleurs.

Un intervenant — Vous utilisez beaucoup le train apparemment. Donc a priori, s'ils viennent de loin, si cela vient par le train, cela ne pose pas beaucoup le problème du CO₂.

Des intervenants — Et par voie fluviale...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Mais là, en l'occurrence, il n'y a pas... On fait aussi le transport ferroviaire, mais là, en l'occurrence, on est...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Quelle est la question au fait ? Les Carrières de l'Ouest font du transport ferroviaire, mais ce n'est pas le sujet.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Il y a question. Allez-y Madame.

Un intervenant — Très rapidement sur les poussières. Le site est, paraît-il, encaissé. Alors, admettons qu'on oublie la partie où on casse la partie superficielle. Les vents dominants viennent de l'ouest. Ils vont donc s'engouffrer et remonter la poussière au-dessus du talus et l'emmener vers Méry-sur-Oise. Deuxième chose, les camions, la pollution des camions entraîne une pollution à l'ozone. Méry-sur-Oise est déjà à 24 jours par an de pollution à l'ozone et Mériel à 25 jours par an. Ces camions vont considérablement augmenter cette pollution à l'ozone en cas de canicule. Et apparemment le réchauffement climatique nous laisse présager que les jours de canicule vont se multiplier à l'avenir.

(Applaudissements.)

Un intervenant — Aucune réponse ?

M. Julien GOLASZEWSKI – Vous voulez une réponse ? À part redire la même chose, Monsieur DUPUY D'ANGEAC vient de le dire, les camions existent et apportent les matériaux nécessaires à la construction. J'en parlais tout à l'heure, les camions, et les permis de construire sont signés. Il y a de nouveaux lotissements, il y a de nouvelles zones d'activité qui existent, comme quoi ces camions existent. Je ne sais pas si vous êtes tous adeptes du vélo et si personne ici n'utilise son véhicule léger. Tant mieux si c'est le cas. En revanche, encore, une fois, c'est l'activité économique de l'Île-de-France et cela existe. Il n'y a pas de surplus, il n'y a pas de camion supplémentaire...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)

M. Julien GOLASZEWSKI – La construction se fait aussi sur Cergy-Pontoise ?

Un intervenant – Oui, sur Cergy-le-Haut effectivement, mais ce n'est pas notre secteur.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Allez-y, Madame.

Une intervenante — Bonsoir, Madame..., de Méry-sur-Oise. Vous n'avez pas répondu à la question d'où vient l'eau que vous allez utiliser et comment vous évacuez ces eaux sales, souillées. Merci.

M. Julien GOLASZEWSKI – J'ai répondu sur l'évacuation des eaux sur la partie imperméabilisée ayant un séparateur d'hydrocarbures. Effectivement, sur la partie eau, c'est soit forage eau de ville en fonction de ce qui existe et le bac de lavage des roues, il est vrai qu'on n'en a pas beaucoup parlé tout à l'heure pour empêcher les apports de terre sur la route, lui est en circuit fermé. Donc effectivement, on a donc avant un rejet en milieu naturel, le séparateur d'hydrocarbures, qui a été plusieurs fois mentionné.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Excusez-moi, juste une autre précision, parce qu'on parle d'arrosage des pistes et de brumisation. En fait, cette eau-là ne s'infiltrer pas. Elle est là, on en rajoute au fur et à mesure, elle s'évapore.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Rires.)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – L'eau que l'on met...

M. Yves ORIO – C'est l'Afrique...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Vous rigolez, mais en fait, c'est la réalité. L'eau, tant que c'est mouillé au sol, on n'en rajoute pas. Mais on n'est pas là juste pour mettre de l'eau partout, on met cette eau-là pour limiter les envols de poussières. Dès que l'eau s'est évaporée, parce que c'est le cas, elle s'évapore, on en remet. Et elle n'a pas le temps de s'infiltrer, on n'arrose pas à grande eau...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

Un intervenant — Bien sûr on vous croit...

Un intervenant – C'est en pente, cela va descendre sur le ru.

Un intervenant — l'eau ne s'infiltrer pas ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Cette eau-là, je parle de l'eau par rapport à la poussière...

Un intervenant — C'est une question tout à l'heure que j'avais posée. D'ailleurs Madame a posé la même. C'est une question importante.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – J'ai peut-être mal compris la question, j'évoquais l'eau qui est mise au sol pour limiter les envols de poussières, pour lutter contre les envols de poussières, cette eau ne s'évacue pas, ne part pas, parce qu'elle s'évapore. En revanche, par rapport aux eaux de pluie, il y a des canalisations. Tout ce qui est terrassements en carrière fait que l'on génère des pentes ou un point bas, lequel permet de collecter l'ensemble des eaux, pour pouvoir, un, les pomper pour les réutiliser au niveau de la brumisation ou ce qu'on appelle les eaux de process, qui sont des eaux pour les émissions de poussières, et par ailleurs, on a besoin de canaliser ces eaux aussi pour que les zones de roulage restent propres. L'eau est l'ennemi des camions et des routes. Ce sont des choses qu'on essaye de canaliser et de localiser à un endroit précis.

M. Pierre-Édouard EON – Votre exercice n'est pas facile, j'admire. Du courage... Pour autant, je souhaite revenir sur un sujet, parce que je suis extrêmement surpris et un peu choqué que vous fassiez semblant de croire que l'accès à la carrière puisse se faire à terme par l'avenue du Fond de Vaux. Je voudrais quand même insister sur ce point. Le site est longé par un corridor vert, qui est celui de la future forêt de la plaine de Pierrelaye, qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Cette déclaration d'utilité publique spécifie que ce corridor vert ne peut être destiné qu'à la réalisation d'une forêt, et donc d'y planter des arbres, et donc éventuellement les autres aménagements nécessaires à la forêt, du type un parking si nécessaire, des pistes cyclables, des allées traversantes... Il est certain que le Préfet, qui a signé cette déclaration d'utilité publique, si jamais il accorde une déclaration d'utilité publique aussi pour le projet de la carrière, ne va pas aller à l'encontre d'une précédente autorisation d'utilité publique qu'il a déclarée, donc jamais vous n'obtiendrez le franchissement dont vous parlez et l'accès à la carrière par l'avenue du Fond de Vaux. Ayez au moins cette honnêteté de reconnaître que, quoiqu'il arrive, l'accès à la carrière se fera par un site inadapté, il faut être clair, c'est-à-dire ce petit chemin qui ne sent pas la noisette, mais qui se trouve derrière la boulangerie et passera nécessairement par la RD922, c'est-à-dire la voie d'accès à Méry-sur-Oise, de petits gabarits, inadapté à un trafic poids lourds. J'entends 40 tonnes, c'est effrayant. Savez-vous que la présidente du Conseil départemental s'est exprimée par écrit contre le projet. Elle a quand même son mot à dire sur l'utilisation des routes départementales. Il est probable qu'elle contribue à l'enquête publique aussi pour réitérer sa position. Je souhaitais que cette précision soit faite, parce qu'il est certain que l'utilité publique pour laquelle on s'est battu, pour obtenir l'utilité publique de la forêt, il est certain que demain, ce ne sera pas remis en cause pour une autre utilité publique qui irait à l'encontre de la précédente. Ce n'est pas possible.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Je voudrais juste spécifier. Vous avez évoqué la zone d'utilité publique qui aujourd'hui représente cette future forêt, mais vous avez évoqué aussi les aménagements nécessaires pour pouvoir s'y promener. Ce parking, si un jour il existe, on imagine qu'il faudra quand même le créer, il faudra peut-être y mettre des matériaux en dessous et peut-être... sans dire que ce serait nécessairement un client, mais c'est peut-être la zone par laquelle on pourrait imaginer l'accès de cette future carrière. C'est-à-dire que demain, le parking est à la place de l'accès de la carrière, on roule juste sur le parking, comme le feront les futurs véhicules qui viendront se promener dans cette forêt-là et on a juste un aménagement qui est conjoint en fait. Et je dirais qu'en tant que Maire de Méry-sur-Oise et opposant à cet accès sur la départementale, cela paraît quelque chose de valable à soutenir dans le cadre de cet aménagement de la forêt.

M. Yves ORIO – La forêt est une bande de 20 mètres au maximum. La vraie forêt, je ne sais pas si vous vous êtes promenés, est entre Pierrelaye et Méry-sur-Oise, c'est-à-dire de l'autre côté de la nationale. Je pense que vous n'avez pas tout capté. Et la grosse partie de la forêt est là. Donc les parkings vont être de ce côté-là, je suis désolé de vous le dire.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Si le gros de la forêt est de l'autre côté, il est plus intéressant de faire un parking là où elle n'existe pas, au lieu de couper les arbres.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)

Mme Corinne LEROY-BUREL – s'il vous plaît... Allez-y, Monsieur...

M. Julien GOLASZEWSKI – Du coup, vous dites que ce ne sera pas planté sur cette partie-là alors ? Techniquement, le fossé ne sera pas planté ? Si vous ne faites pas...

M. Pierre-Édouard EON – Si. Monsieur, une forêt, ce sont des arbres... pour vous expliquer. Donc on est sur le périmètre de la future forêt et il est destiné à faire l'objet de plantations d'arbres. Et il n'est pas du tout prévu dans le projet du SMAPP aujourd'hui de faire un parking à cet endroit-là, car Monsieur ORIO a parfaitement raison, l'essentiel de la forêt étant de l'autre côté de la N184, les éventuelles aires de stationnement seront de l'autre côté. Pas du tout...

M. Julien GOLASZEWSKI – Bien sûr. Mais du coup le fossé sera planté également, avec ces arbres dont vous parlez ?

M. Pierre-Édouard EON – Le corridor vert sera planté... *(Une intervention hors microphone se fait entendre dans l'assistance.)*

M. Julien GOLASZEWSKI – Du coup, je ne vois aucune incompatibilité entre les deux dans ce que vous dites.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Monsieur GOLASZEWSKI, il y a juste une trame verte et bleue du schéma régional de cohérence écologique. C'est pour cela quand vous parlez du parking...

M. Julien GOLASZEWSKI – Exactement, qui a été prise en compte dans le cadre de la conception du projet, avec Monsieur Alain RICHARD, Monsieur...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse. Applaudissements.)

Un intervenant – Bonsoir. Monsieur.... de Méry-sur-Oise. On peut revenir sur le slide où il y a le découpage de la carrière s'il vous plaît ? Vous voyez tout en bas, on voit le découpage bleu. Tout en bas, on voit des petits points blancs qui sont en fait le camp de Roms qui est installé là et évidemment bien à l'abri derrière votre rempart. Que va-t-il advenir d'eux qui sont vraiment les plus proches et sont coincés entre la Francilienne et votre chantier ? Je sais que ce n'est pas trop votre problème, mais ils sont sur le terrain de Saint-Ouen L'Aumône si je ne me trompe pas. Que va-t-il advenir d'eux ? La mairie de Paris peut-être, mais quand on voit le découpage, on voit Saint-Ouen L'Aumône d'un côté, Méry-sur-Oise de l'autre.

M. Laurent LINQUETTE — Juste une chose. Le terrain en question n'est effectivement pas la propriété de Saint-Ouen L'Aumône, mais si, on veille sur ce sujet. À Saint-Ouen-L'Aumône il y a 500 places en foyer d'accueil. Il y a plus de 35 % de logements sociaux. Donc, si vous voulez venir sur ce terrain-là, commencez à regarder ces ratios dans les environs.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

Un intervenant – C'est factuel.

M. Laurent LINQUETTE – Je crois que ce que je viens de dire est tout aussi factuel. Ma réponse vous l'avez sur ce sujet. Et je rajoute que les remblais dont on parle ici, les chantiers dont on parle ici, ce sont les chantiers qui permettront de construire les logements pour ces gens-là.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse. Rires.)

Une intervenante – Bonjour, je suis Madame... j'habite aussi également à Méry-sur-Oise. Justement, c'est très bien qu'on soit sur ce slide, parce que j'aimerais savoir comment vous allez garantir que la partie des carrières qui se trouve à Méry-sur-Oise qui n'est pas dans l'exploitation ne va pas tomber quand vous allez commencer à arriver tout près des carrières de l'autre côté. Est-ce qu'il y aura, c'est comme Tchernobyl, il y a quelque chose qui va dire que tu arrives à Méry-sur-Oise, tu ne touches plus à rien et il n'y a rien qui tombe. Parce que là, on ne sera plus à 500 mètres des habitations.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Il y a eu une étude de l'INERIS...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Il y a eu une étude de l'INERIS sur la méthode d'exploitation.

Une intervenante – Ah oui, une étude de l'INERIS, c'est super...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Vous avez raison, c'est complexe l'exploitation d'une carrière comme ça sur une carrière souterraine. C'est un sujet qui est quand même, dont on n'a pas l'habitude. On n'a jamais exploité de carrière comme ça...

Une intervenante — *(interrompant son interlocuteur)* vous n'avez pas l'habitude !

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse. Rires et applaudissements.)

Une intervenante – Mais ça fait peur !

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Vous pouvez avoir peur si vous voulez, mais on exploite des carrières habituellement. Ce sont des chantiers de terrassement, ce ne sont pas des chantiers habituels. On n'est pas tous les jours dans l'exploitation d'une carrière sous une autre carrière souterraine. C'est quand même assez rare.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

M. Yves ORIO – C'est le plus bas de la carrière, l'endroit où on est à la frontière...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – C'est pour cela que j'expliquais juste qu'il y avait une étude particulière de l'INERIS pour l'exploitation de cette carrière-là.

M. Yves ORIO — Cela va être très compliqué pour vous.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Ce n'est pas compliqué, mais on n'a pas l'habitude. Pour prévenir les éboulements dans l'autre site, dans le cadre de l'étude qui a été prescrite par l'INERIS, j'y reviens, on exploite par bancs. Et l'ensemble est comblé au fur et à mesure de l'exploitation. Donc, on vient enlever la partie supérieure de la terre de découverte, on vient découvrir jusqu'à sept mètres de la partie carrières souterraines. Et ensuite on vient exploiter par le côté, par le front sur le bord et non par le dessus l'entrée de la carrière pour venir effondrer au fur et à mesure les zones, et remblayer le trou que représentait la carrière souterraine pour pouvoir continuer à exploiter.

M. Yves ORIO – Vous ne donnez pas la solution en ce qui concerne la carrière sur Méry-sur-Oise. Vous ne savez pas.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – On vous propose de l'exploiter aussi.

M. Yves ORIO – Vous ne savez pas. Est-ce que vous avez l'autorisation ? Par qui ?

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Non. C'est une proposition. Aujourd'hui, on va exploiter la partie qui est sur Saint-Ouen L'Aumône. Peut-être qu'à terme cela fera partie des choses que vous trouverez intéressantes.

M. Yves ORIO – Bien évidemment si vos écroulez tout !

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – On ne va pas écrouler tout en fait...

M. Yves ORIO – On est sur le fait accompli...

Mme Corinne LEROY-BUREL – allez-y, Monsieur.

Un intervenant – Bonsoir. Pourriez-vous revenir sur la carte où on voit les distances avec les habitations et les écoles s'il vous plaît ? *(Une diapositive est diffusée sur l'écran.)* Alors je me présente, Monsieur..., je suis futur habitant, ou pas, de cette belle ville de Méry-sur-Oise, parce que je vais peut-être emménager dans le Hameau, sur le Clos des Aulnes, un futur lotissement. J'ai eu la chance de rencontrer Madame la Présidente la semaine dernière, pour exprimer notre inquiétude, parce qu'on est vraiment proches du site. On est vraiment concernés. Je vais être très bref, parce que je rejoins tout ce qui a été dit dans l'assemblée et je pense que vous avez vu que beaucoup de gens sont contre ce projet. Dans votre lettre de demande, chapitre 9 alinéa 9.1.1, parce que vous demandez d'être précis, donc j'espère que je le suis. Sur le fonctionnement des installations, il est marqué que vous allez travailler du lundi au vendredi et le samedi exceptionnellement de 7 h à 13 h. Quel est le « exceptionnellement » du coup pour le weekend ?

M. Yves ORIO – Tous les samedis...

Une intervenante – C'est tous les samedis Monsieur...

M. Julien GOLASZEWSKI – Effectivement, c'est une précaution que nous prenons s'il y a des choses à préparer sur le site, qui ne nécessitent ni accord extérieur, ni de transport. Ce serait pour des mouvements de terre éventuels lors des campagnes de décapage dont je parlais tout à l'heure, pour pouvoir, au moment où on décape les parties stériles, avoir cette largesse. Après, il est tout à fait envisageable de le supprimer, si tant est que nous soyons autorisés de ne pas travailler le samedi. C'était une précaution que nous prenions lors de ces campagnes.

Un intervenant – Mais votre précaution doit être précise si vous voulez. Parce que vous nous demandez d'être précis, c'est soit vous allez travailler le weekend, soit vous ne travaillez pas. Mais, vous vous autorisez un certain nombre de jours, je ne sais pas...

M. Julien GOLASZEWSKI – Et donc, « exceptionnellement » a une signification sémantique et c'est la réponse que je vous apporte.

Un intervenant – Il nous fait chier avec sa sémantique...

Un intervenant — Pouvez-vous quantifier l'exceptionnel pour être précis ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Lors des campagnes qui auront lieu, quelques semaines par an, trois à quatre semaines par an, il y a une potentialité. Et encore une fois, nous pouvons réfléchir à supprimer, si cela éveille un souci, ce que je sens bien. Si vous voulez que je m'engage dès à présent qu'il n'y aura pas de travail le samedi, je m'engage dès aujourd'hui.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse. Rires.)

M. Yves ORIO — Et vos distances sont calculées par rapport...

Mme Corinne LEROY-BUREL — *(s'adressant à M. ORIO)* Monsieur... Monsieur ! Un autre Monsieur va parler.

Un intervenant — Bonsoir, tout le monde. Je suis habitant de Saint-Ouen-L'Aumône, j'habite le quartier d'Épluches. J'ai une question... On parle de l'eau, c'est un bien commun à tous, et je voulais savoir quelle eau vous allez utiliser pour l'exploitation. Et je voudrais bien savoir si vous êtes allés consulter tous les salariés, qui sont juste là, juste à côté, qui travaillent. Il y a Métro, la boulangerie. Mais tous ceux, tous ces gens-là qui travaillent, toutes les sociétés, tous ces gens qui sont là. Eux aussi vont subir la carrière. J'aimerais bien avoir une réponse sur quelle eau vous allez utiliser et si les salariés des différentes entreprises ont été consultés s'il vous plaît.

Un intervenant — Les patrons ont été consultés ?

M. Julien GOLASZEWSKI — L'eau... C'est un forage qui va apporter l'eau. C'est prévu dans le dossier. Et les salariés ont la même zone d'expression que vous dans le cadre de cette enquête publique. Un focus était... Effectivement, j'ai rencontré les personnes de la boulangerie qui est à proximité pour ce projet. Elle est à proximité immédiate. Les autres ont évidemment les mêmes droits que vous en matière d'expression dans le cadre de cette enquête publique.

Un habitant de Saint-Ouen L'Aumône — Excusez-moi, je n'ai pas bien entendu sur l'eau, parce qu'il y avait...

M. Julien GOLASZEWSKI — Je redis, forage pour l'alimenter en eau.

Un habitant de Saint-Ouen-L'Aumône — où allez-vous forer ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Sur le site.

Un habitant de Saint-Ouen L'Aumône — Sur le site ? Vous allez pomper dans les nappes phréatiques ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Dans les nappes qui ne sont pas issues utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Un habitant de Saint-Ouen L'Aumône — Vous allez pomper de l'eau qui est potable ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Non, justement, je viens de vous le dire. C'est une question de fonctionnement en fait, les nappes normalement, vous en avez plusieurs épaisseurs. La partie la plus superficielle n'est pas une partie qui est utilisable pour l'eau potable. On va forer, pour les eaux potables à chercher à 80-90 mètres de l'eau. Ce n'est pas le cas ici, on utilise les eaux superficielles.

Un habitant de Saint-Ouen L'Aumône — Des eaux superficielles...

M. Julien GOLASZEWSKI — De la nappe superficielle, c'est bien ce que je dis.

Un habitant de Saint-Ouen L'Aumône — J'entends, je ne suis pas sourd. *(Rires.)* Il y a une chose, c'est qu'on sait quand on pompe dans les nappes phréatiques, on crée aussi des désordres dans le sous-sol. Je suis désolé, si vous changez l'hydrométrie des terres, automatiquement il se passe quelque chose. Si vous asséchez quelque chose, automatiquement, l'épaisseur de la matière va diminuer, donc vous allez créer un désordre.

M. Julien GOLASZEWSKI — Connaissez-vous le fonctionnement des nappes en souterrain ?

Un habitant de Saint-Ouen L'Aumône — Cela me paraît du bon sens non ? Ce que je vous dis, non ?

M. Julien GOLASZEWSKI – Je suis désolé, sauf si vous êtes hydrogéologue et que vous m’apportez des éléments factuels...

Un habitant de Saint-Ouen L’Aumône – C’est du bon sens ça...

M. Julien GOLASZEWSKI – Non, vous n’apportez rien de factuel pour l’instant... C’est-à-dire que pour créer un désordre, il faudrait pomper des millions de mètres cubes pour désorganiser...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse.)

Un habitant de Saint-Ouen-L’Aumône – Bizarrement, là, on apprend que vous allez forer. Parce que ça, c’est marqué où ? C’est quoi ? Quelle page ?

M. ZAMBLERA – L’eau qui passe dans la nappe souterraine vient de la forêt de Montmorency. Elle passe sous... elle va vers... mais elle arrive de la forêt de Montmorency. Il y a quelques années, à la boulangerie, j’avais fait un forage dont ils ne se servent plus, parce que maintenant, on prend l’eau de la ville pour le pain, il n’y a plus besoin de ce forage-là. Et je l’avais fait analyser l’eau, elle est polluée.

Un intervenant – C’est encore pire !

M. ZAMBLERA – Elle est polluée, il y a énormément de nitrates, elle est polluée pour la consommation. Il y a énormément de nitrates, et votre maraîcher, qui vous vend des légumes, vous vend de l’eau chargée de nitrates.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse. Applaudissements.)

M. ZAMBLERA – Avez-vous fait une analyse de vos légumes ? Jamais... Moi je l’ai fait.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Ambiance houleuse. Applaudissements.)

Mme Corinne LEROY-BUREL – Excusez-moi, Messieurs, Dames, on va laisser l’exploitant répondre.

M. François BALÈRE – Je voulais répondre aussi sur le volet hydrogéologique, puisque dans l’étude d’impact, je n’ai ni le numéro de la page ni le numéro du chapitre, mais il est présenté l’impact de ce forage sur la nappe qui n’est pas destinée au captage en eau potable. Il y a deux choses — il y a le forage et aussi les eaux de ruissellement qui vont être utilisées préférentiellement pour alimenter le bac de lavage. Quant à l’impact de ce forage sur la nappe, il a fait l’objet d’une simulation aussi qui précise, il y a un cône de rabattement. Il faut imaginer comme un crayon planté dans le sol, un forage qui se fait au pied de ce silo et une nappe qui va être rabattue de part et d’autre de ce silo. À plus de 10 mètres, il a été estimé une baisse de la nappe de quelques centimètres, autrement dit un impact qui est nul sur la nappe.

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)

Mme Corinne LEROY-BUREL – Merci. On a notre réponse, il y a une dame qui veut intervenir.

Une intervenante – Pour revenir sur l’exploitation de la carrière et son positionnement, je voudrais savoir si vous avez fait une étude concernant les vents dominants qui sont sur ce plateau. Parce que la carrière est située sur le plateau, et comme vous le savez, il y a des vents et les vents dominants rabattent systématiquement toutes les poussières et toutes les cendres, quand cendres-il y a ou le vent en règle générale vers la ville de Méry-sur-Oise. Une étude a-t-elle été faite sur ces vents dominants ?

M. Julien GOLASZEWSKI – Sur cette partie-là, comme je l’ai dit tout à l’heure, la rose des vents, qui est une synthèse des différents vents dominants est la base de la modélisation poussières qui a été faite par un bureau d’études. Donc, évidemment, oui, cela a été pris en compte et oui, c’est une donnée d’entrée de cette étude.

M. Yves ORIO – Quand il n’y avait pas de vent.

Une intervenante – Donc il n’y avait pas de vent quand vous avez fait l’étude.

M. Julien GOLASZEWSKI — Savez-vous ce qu'est une rose des vents ? Pardonnez-moi, j'utilise le mot de manière un peu trop... Une rose des vents est une synthèse de l'ensemble des vents qui se déroulent sur une année. En fait, forcément...

M. Yves ORIO — Vous vous trompez ! Il y a quand même des problèmes climatiques actuellement. Rien que ce weekend, vous avez vu les vents qu'on a eus ? Vous avez vu ? Ils font 70 kilomètres par heure.

M. Julien GOLASZEWSKI — Ceux-là sont pris dans la synthèse de la rose des vents, c'est une donnée d'entrée de Météo France, quand le vent...

M. Yves ORIO — Il ne faut pas faire une moyenne, ce sont des pics qu'on va avoir. Le jour où il y a ces vents en pic qui vont aller à 50, 70, 80 ou 100 kilomètres par heure, cela arrive, la carrière, pour un peu que cela arrive un dimanche, vous n'allez pas arroser le dimanche. La boue aura séché et tout le sable fera des tourbillons. Nous aussi, nous avons des analyses de carrières qui émettent de la poussière. Et comme par hasard, on n'a pas les mêmes conclusions que vous. Vous, cela reste à la verticale de la carrière, alors que nous cela va jusqu'à plusieurs kilomètres.

M. Julien GOLASZEWSKI — Nous disons qu'il y a des émissions de poussières, mais qui sont compatibles avec les normes que nous devons respecter.

Une intervenante — Donc qui sont compatibles avec les habitations qui sont autour ?

M. Yves ORIO — plusieurs médecins m'ont dit que les toitures allaient devenir toutes blanches, que ce sera pareil pour les poumons.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Monsieur, vous n'avez pas le micro, et c'était Madame qui intervenait. Merci.

Une intervenante — Donc en fait vous nous dites que c'est compatible avec les habitations et la population autour. Vous nous avez montré des photos et un film de carrières que vous exploitez déjà. J'ai pu constater qu'il n'y a aucune habitation autour et que c'est dans des zones de forêt ou de campagne. Pouvez-vous nous donner un exemple précis d'exploitation que vous faites dans des zones d'habitation telles que la nôtre, avec des personnes à proximité à 300 ou 400 mètres, de la même façon ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — On a la carrière de Voutré qui est la carrière la plus importante. Il y a des habitations qui sont à proximité. Alors, on est en Mayenne...

Une intervenante— C'est quoi à proximité ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — À proximité, c'est qu'en fait le périmètre, c'est plus grand, mais les carrières et les habitations sont sur la ligne bleue là du site. (*L'intervenant se réfère à une diapositive diffusée sur écran.*) Le site est beaucoup plus grand, il fait 300 hectares, donc des gens sont vraiment au bord, limitrophes.

(*Beaucoup de remarques hors micro dans la salle. Rires.*)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — On parle de la carrière de Voutré. On a un arrêté préfectoral qui nous autorise à 3 millions de tonnes par an, on est là depuis 160 ans, on envoie les trains. Les gens sont contents. Ce sont les habitants qui habitent les anciennes maisons des carriers, des gens qui travaillaient déjà depuis un siècle.

(*Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.*)

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Ils ne sont pas plus contents que vous.

Une intervenante — Cela fait combien ? C'est une population importante ? Il y en a beaucoup ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Il y a une soixantaine de personnes. Il y a soixante personnes qui habitent juste à côté, après le village est...

(*Rires.*)

Une intervenante – Dans une seule des écoles, vous avez 300 enfants. Une seule des écoles. Je ne vous parle même pas des habitants.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Je me suis mal exprimé. Je parlais juste des gens qui habitent en limite du site. Après, on est sur des zones qui sont moins urbaines que les vôtres, bien entendu, on est en Mayenne, en Sarthe.

Une intervenante – On est d'accord qu'on est dans une zone urbaine. On est d'accord. Une dernière chose juste pour une précision et je rends le micro, je vous le promets. Puisque vous voulez être précis, je vais passer sur un chapitre de votre dossier qui parle de l'analyse de la santé et de la sécurité. En page 3 vous parlez de la sécurité et de la santé du personnel, donc les personnes qui seront amenées à travailler sur votre site. En alinéa 2.1-e, vous parlez de la surveillance et de la qualification du personnel. Et vous nous dites que le personnel qui sera amené à conduire les engins est qualifié puisqu'il possède des CACES de références R372 ou R386. Ces références sont obsolètes. Donc vous êtes en train de nous dire que les gens qui vont conduire... ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – En fait, le CACES, c'est le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, c'est une des réglementations qui évolue et qui a encore évolué il n'y a pas longtemps – c'était huit numéros. Maintenant, il n'y a pas des numéros, il y a des lettres. Cela fait partie des éléments de base de la conduite d'engins. Je vous l'accorde, le caractère R72... enfin, c'est surtout le caractère CACES, qui est le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, la qualification ensuite est anecdotique.

Une intervenante – Anecdotique, mais obsolète quand même. Vous nous mettez sur un chapitre analyse Santé et sécurité des choses qui ne sont plus.

M. Yves ORIO – Ce n'est pas anecdotique, c'est 1, 3, 5, 7, le diplôme...

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Non, ça a changé. 1, 3, 5, 7 ce n'est plus cela.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Il y a un Monsieur là-bas qui veut intervenir. Devant là. Cela fait longtemps qu'il attend.

M. Bernard LOUP – Bernard LOUP, président de Val-d'Oise Environnement. Je suis quand même très surpris sur cette question d'accès à la carrière. Vous annoncez un accès en nous disant que cet accès n'est pas celui que vous souhaitez au niveau de l'exploitation. Et on s'aperçoit qu'il y a une déclaration d'utilité publique sur ce que vous souhaitez, qui est concernée. Vous dites que c'est le préfet qui va trancher. Il n'est pas là ce soir. Vous prenez les citoyens pour qui ? Vous présentez un dossier d'enquête publique avec un accès dont manifestement vous reconnaissez qu'il n'est pas le bon. Mais celui que vous pensez le bon n'est pas très praticable, en tout cas, il pose un problème de réglementation. Mais il fallait aller voir le préfet avant de lancer l'enquête publique. On fera une nouvelle enquête publique ? C'est quoi votre dossier ? Je suis quand même assez surpris. Bien évidemment l'intérêt général, quand on voit le tracé, et que la carrière est de part et d'autre du tracé, on se demande bien ce que vous voulez régler si ce ne sont vos propres intérêts. Et vous espérez passer en force et forcer le préfet à changer, à revenir sur une déclaration d'utilité publique qui a été décidée. C'est totalement incompréhensible et inadmissible.

(Applaudissements.)

M. Julien GOLASZEWSKI – Si vous voulez, à part juste... Je ne vais pas répéter plein de fois, je connais très bien Monsieur LOUP, j'ai beaucoup de respect pour tout son travail, on s'est déjà rencontrés sur d'autres dossiers. On a déjà exprimé plusieurs fois que l'accès ouest était celui que nous privilégions, que nous n'avions pas de possibilité technique de le présenter. Après, encore une fois, nous mettrons tout en œuvre pour l'avoir effectivement dans le projet. Mais je ne fais juste que répéter encore une fois ce que j'ai déjà dit tout à l'heure.

M. Yves ORIO – On recommence une enquête publique, puisque les éléments ne sont pas bons ?

Un intervenant – Je voudrais poser une question très simple et très technique. J’ai entendu tout à l’heure que les carrières, les champignonnières étaient chauffées en hiver. Moi, naïvement, je pensais que la température était constante tout au long de l’année. Donc, je m’étonne. Je voudrais savoir comment cela fonctionnait. Et la deuxième question est — quand les carrières étaient exploitées par les carriers, est-ce que c’était chauffé en hiver ?

Mme Corinne LEROY-BUREL — Monsieur ZAMBLERA va vous répondre. Alors, attendez, avec un micro Monsieur.

M. ZAMBLERA — alors, quand les carrières étaient exploitées par des carriers, il n’y avait pas de puits d’aération. Les puits d’aération qui existent actuellement, ce sont les champignonnistes qui les ont créés. Comme il n’y avait pas de circulation d’air, il n’y avait aucune condensation, il ne se passait rien. Quand vous allez dans une carrière où il n’y a pas d’aération, il n’y a rien. C’est stabilisé. Quand les champignonnières ont été exploitées par les champignonnistes, ils ont fait créer des puits d’aération par les carriers. Ces puits font une certaine ventilation. Les champignons ont besoin d’humidité, mais aussi de chaleur. Dans le temps, quand on rentrait le fumier, c’est ce dernier qui chauffait naturellement. Ensuite on est passé à la culture au sac et la culture container. On ne chauffait plus les carrières. Comme on change constamment l’air, parce que le champignon a besoin d’air, on tire l’air de l’extérieur. Quand il fait — 10 °C dehors, le champignon ne pousse plus. Donc, on a des aérothermes tout le long des allées de service, avec une chaudière à l’entrée. Personnellement, je dépensais 9 000 litres par mois, ce qui était énorme. Et on chauffait justement ces carrières. Mais en chauffant ces carrières, on déshydratait la pierre et la pierre devenait très solide. Je ne comprends pas cette histoire de poussières, parce que nous mettions du granulats très fin sur les couches. Le champignon ne pousse pas sur le fumier, il pousse sur le calcaire. Donc on mettait ce calcaire, cette poudre de granulats sur les couches. On avait aussi un concasseur, mais on sortait la pierre des restes que les carriers n’avaient pas exploités, qui étaient des déchets de pierres et on la broyait. Mais la pierre est tellement humide, on était à côté du concasseur, on n’avait pas de poussière. On a de la poussière que si on stocke la pierre. Si elle reste stockée un mois, comme c’est une éponge... vous prenez une éponge chez vous quand elle est humide, il ne se passe rien. Si vous la mettez sur le bord de votre évier, le lendemain vous vous levez elle est sèche. Le calcaire, c’est la même chose. Quand vous le prenez, il est très humide et quand on concassait, il n’y avait pas du tout de poussière. La poussière c’était quand on stockait et qu’on rechargeait après, mais il fallait au moins 15 jours, trois semaines de séchage. Le calcaire, il y a 95 % d’humidité dedans, c’est compréhensible. Là, je ne vois pas. Vous faites tout un cinéma pour la poussière, je suis désolé. Moi, j’y ai travaillé pendant 40 ans, je n’ai jamais eu de poussière quand on concassait.

Une intervenante – Mais vos carrières sont fermées. Là, c’est une carrière à ciel ouvert. Vous parlez de... cela n’a rien à voir...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)

M. ZAMBLERA – Mais on concassait à ciel ouvert. En dehors de la champignonnière.

Une intervenante – Mais arrêtez de raconter n’importe quoi !

Un intervenant – Ce sont des petites quantités en comparaison.

M. ZAMBLERA – mais il n’y avait pas de poussière !

Un intervenant — Pourquoi y a-t-il un dossier poussières dans l’enquête publique ?

M. ZAMBLERA — Parce que vous avez monté tout cela en épingle...

(Rires.)

Mme Corinne LEROY-BUREL — Alors on va passer à une question suivante. Y a-t-il encore beaucoup de questions, Messieurs, Dames ? Je vois qu’il est 21 h 22.

Un intervenant — Bonsoir. Monsieur..., Méry-sur-Oise. Je vous remercie pour vos réponses, mais je voudrais savoir qui vous représente, parce que dans le dossier d'enquête publique, il est écrit que le projet est porté par ECT et par une filiale de Veolia. Et là, quand vous vous êtes présentés, je suis désolé, cette filiale n'est plus là. Donc, quid des engagements financiers qui sont dans le dossier ? Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Bien sûr. Effectivement, c'est toujours la SAFV qui porte le projet. Cela ne change pas. L'entité juridique qui porte l'autorisation qui serait éventuellement détentrice de l'arrêté préfectoral est la SAFV. Effectivement, la SAFV est constituée de deux filiales — auparavant, c'était Veolia. On a soustrait Veolia, dont le cœur de métier n'était pas l'exploitation de carrière, malgré toute la compétence et tout le talent des personnes de Veolia, pour remplacer par Carrières de l'Ouest, qui est un carrier professionnel et dont c'est le métier à 100 %. En revanche, pour le côté financier dont on parlait tout à l'heure, ce sont les garanties financières qui sont demandées où il y a autorisation, et celles-là de toute manière, c'est une caution bancaire qui fige de l'argent provenant des deux sociétés pour établir les garanties financières. Cela ne change rien quelles que soient les sociétés qui font partie de la filiale SAFV et c'est toujours SAFV, comme je l'ai dit, qui détient le dossier d'autorisation.

Une intervenante — Tout près de votre projet, il y a un hélicoptère qui est juste au rond-point, et de l'autre côté de la nationale, il y a une centrale électrique. Quelles incidences cela aura-t-il sur les hélicoptères et sur la centrale électrique qui est à ciel ouvert aussi ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Du coup, je reviens toujours aux études, je suis désolé.

Une intervenante — C'est à 200 mètres.

M. Julien GOLASZEWSKI — Bien sûr. Les incidences en matière de poussières ne changent pas et sont toujours circonscrites au site et circonscrites notamment autour du concasseur à proximité immédiate. Effectivement, même s'il y a ces activités-là, il n'y a pas d'impact sur les activités à côté. Encore une fois, c'est toujours l'étude qui le dit. Je suis désolé, cela fait partie du dossier.

Une intervenante — Sur le film que vous avez montré tout à l'heure, avec le camion qui se remplit, il y a de la poussière qui monte. Et avec le couloir de vents ascendants, il semble qu'il y en aura encore plus, il ne faut pas dire qu'il n'y en aura pas. Parce que dans le film que vous avez montré tout à l'heure, si les enquêteurs regardent bien, il y a bien de la poussière.

Une intervenante — Et il n'y a qu'un petit camion de sable, on dirait un jouet pour bébé.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — 44 tonnes Madame.

M. ZAMBLERA — je voudrais revenir sur le problème des eaux, les eaux polluées... Je voudrais poser une question au maire de Méry, parce que je le subis de plein fouet. Le maire de Méry, l'ancien maire, a fait une zone artisanale. Seulement, le problème, où va l'eau du réseau pluvial, l'eau de l'écoulement, l'eau de pluie ? Depuis cette zone artisanale, où va cette eau ? Elle va au bout de la zone artisanale...

Une intervenante — C'est hors sujet !

M. ZAMBLERA — L'eau va dans une espèce de poche et descend dans la carrière, dans la champignonnière. Ce qui fait que les fissures de la champignonnière deviennent toutes bleues, parce que l'eau arrive par là. J'ai fait faire une analyse de ce calcaire qui est devenu bleu, il y a des hydrocarbures dedans. Donc actuellement, l'eau qui s'écoule de la zone artisanale vient dans la champignonnière. Elle passe, parce que ce sont des feuillères, elle passe et elle continue et elle va polluer la nappe phréatique.

(Des interventions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

Mme Corinne LEROY-BUREL — La carrière est polluée ?

M. Yves ORIO — merci, Monsieur Zamblera... Vous allez avoir...

M. ZAMBLERA — La pollution vient de la zone artisanale.

(Des interventions hors microphone se font entendre dans l'assistance.)

M. ZAMBLERA — Parlez-en au maire de Méry. Il le sait. Je lui ai posé la question tout à l'heure.

Un intervenant — Pour en revenir au bloc électrique qui se trouve juste de l'autre côté des deux entrées-sorties sur la D922, c'est quand même un gros bloc EDF, qui doit être considéré comme avec du pyralène et des choses comme ça. La problématique est peut-être inversée, ce n'est pas quels sont les risques que vous risquez d'apporter dessus, mais plutôt quels sont les risques que vous subissez au niveau de vos employés si jamais il y a un problème dessus ? Parce qu'il doit y avoir des histoires de distances et des choses comme ça, et par rapport aux interventions, par rapport à tous les câblages électriques qui existent, tout ce qui est autour, normes de sécurité, je ne sais pas du tout ce que ça amène. Avez-vous eu des réponses particulières par rapport à ce bloc EDF ? En général, on n'a pas le droit de se mettre juste à côté.

Mme Corinne LEROY-BUREL — C'est un transformateur ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — C'est un transformateur. Les transformateurs maintenant ne contiennent plus de pyralène, c'est interdit. J'imagine qu'EDF a fait le nécessaire pour s'assurer... On n'a plus le droit d'en mettre, on est obligés de remplacer les transformateurs.

Un intervenant — Je voudrais revenir sur l'opération du criblage-concassage. Pour ma part, cela va être une opération qui générera beaucoup de poussières, parce que le calcaire que vous allez mettre-là ne sera pas forcément humide comme le Monsieur le dit. Il aura été stocké avant, il sera asséché et quand il sera en criblage, il dégagera des poussières, parce qu'il aura peut-être été stocké pendant 8, 10, 15 jours, un mois, on ne sait pas. Quand il sera concassé, il fera des poussières. Comment allez-vous maîtriser cette production de poussières sur les concasseurs, où il y a des moteurs électriques qui font tourner les tapis roulants, qui font... C'est impossible de maîtriser la poussière ! Vous allez avoir des installations électriques et tout ça.

M. ZAMBLERA — C'est dans les dossiers des carrières.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Toutes les carrières ont un sujet poussière. En fait, ce qu'on vous a présenté au tout début, la production de granulats. Donc on fabrique du sable et des graviers. Le sable, ce sont des éléments qui sont entre zéro millimètre, des poussières, jusqu'à quatre millimètres. En fait, on en fabrique. On en fabrique et c'est ce qu'on vend. On a tout intérêt à la contenir, parce que c'est notre produit fini. Cette poussière, on essaye de la contenir au maximum, on en émet quelques particules dans l'air, parce qu'il y a des vents, des parties légères qui tombent relativement proches de l'endroit où elles sont émises. Mais cela fait partie de notre produit fini. On n'a vraiment aucun intérêt à le laisser partir et s'envoler dans l'air. À fortiori, cette génération de fabrication de sable, cela répond à des courbes granulométriques et on sait qualifier précisément ce qui sort d'un concasseur, la partie poussière comme la partie matériaux, et donc la quantité d'éléments très fins, inférieure au micron — à 65 microns on les considère fines — sont extrêmement faibles et restent contenue dans les matériaux. Cela fait partie de notre produit fini.

M. Yves ORIO — Et les microparticules qui font trois et neuf microns, vous nous en parlez ? Parce que là, c'est extrêmement léger. Là, il ne faut pas dire... Les vents vont emporter toutes ces microparticules qu'on ne voit pas, il n'y a pas d'odeur, il n'y a rien du tout. En revanche, on les respire. Une microparticule de trois microns, avec un vent de 30 kilomètres par heure, cela va à 400 mètres. Avec un vent de 70 kilomètres par heure, cela fait plusieurs kilomètres. Donc, on va les respirer. Les gens qui ont des problèmes pulmonaires, les enfants, les bébés. Vous en faites quoi ? Rien du tout ? Cela ne vous pose aucun problème ? Nous, les toits vont être tout blancs, les médecins disent quoi ?

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC — Mais vous habitez à côté d'un champ. Il y a un champ entre la carrière...

M. Yves ORIO — Oui, mais à 400 mètres, les microparticules, avec un vent de 30 kilomètres par heure, il fait 400 mètres. Donc les 400 mètres, on y est ! Si ce sont des vents de vitesses supérieures, et cela arrive souvent, on arrivera au village, même à Méry-sur-Oise.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Les études, après, nous on a des gens qui travaillent dans les carrières. Après, ils passent leur temps dedans.

M. Yves ORIO – Ils ont des masques.

M. Thomas DUPUY D'ANGEAC – Ils n'ont pas tous des masques. Ce n'est pas nécessairement obligatoire.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Monsieur ORIO, vous ne jouez pas le jeu, ce n'est pas bien. Il y a une dame qui a le micro et elle va avoir la parole.

M. Yves ORIO – Je l'ai eu une fois le micro.

Une intervenante – Parce qu'on arrive bientôt à la fin, je suppose, parce qu'il est déjà 21 h 30. Je voudrais dire que je pense que la plupart des gens qui sont présents dans cette salle sont venus, parce que c'est nous qui avons fait du battage sur cette réunion publique ce soir. Sur Saint-Ouen L'Aumône, il y a eu un petit entrefilet dans le *SOA Information*, il n'y a pas dans l'agenda du site et il n'y a pas sur le Facebook non plus. Quand même, c'était pour dire que la plupart des gens qui sont ici, c'est parce que c'est nous qui avons fait du battage.

(Applaudissements.)

Mme Corinne LEROY-BUREL – Excusez-moi, Monsieur le Maire, on a encore combien de temps ? On se donne encore un quart d'heure ?

M. Laurent LINQUETTE – Je suis désolé de vous renvoyer la balle, mais vous avez tout le temps que vous voulez. Voilà. On termine rarement les réunions à ces heures-là.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Monsieur ORIO, vous avez enfin le micro, profitez-en. Soyez concis et clair, et courtois.

M. Yves ORIO – Oui, je serai très courtois. Je reviens sur la D922, puisque l'entrée officielle est là. Vous nous parlez d'une piste de décélération pour rentrer dans la carrière, c'est vrai ? (*M. GOLASZEWSKI le confirme.*) Savez-vous que l'entrée sur la carrière, cette D922, la route est en côte ? À quoi cela sert-il une piste de décélération ? Avec une entrée en côte ?

M. Julien GOLASZEWSKI – Cela sert à ne pas s'arrêter au milieu de la route.

M. Yves ORIO – Donc, c'est la première chose. Les camions qui vont sortir de la carrière, ils vont couper la D922. À quelle vitesse ? Cinq kilomètres par heure ? On est en haut de côte. Les gens qui arrivent en voiture de Méry-sur-Oise, vitesse limitée à 80. Mais malheureusement, il y a des gens qui ne respectent pas et il y a déjà eu un motard qui est mort sur cette route. Ils ne verront pas les camions sortir. Ils vont les voir au dernier moment. Or comme vous le disiez, vous lavez les roues des camions qui vont sortir sur la route départementale, cela ne sera que de la boue. Ne dites pas le contraire ! On a un chantier qui n'est pas loin de là, qui est à 400 mètres. Le chantier, je vous garantis, les camions, ce n'est que de la boue.

M. Julien GOLASZEWSKI – Le laveur de roues sert à ce qu'il n'y ait pas de boue.

M. Yves ORIO – On en reparlera de ça. Au premier accident Monsieur, on vous en reparlera. Au premier accident, on vous met en cause. Parce que c'est de votre responsabilité. Et là, je peux vous dire, c'est ultra dangereux. J'ai vu la police à cet endroit-là, ils m'ont dit que c'est un assassinat si on met un carrefour là. On ne met pas un carrefour là. C'est très dangereux. Il y a les manouches qui sortent, Monsieur le Maire doit le savoir. C'est très dangereux. Et ils sortent avec des voitures qui accélèrent tout de suite. Ce n'est pas avec un camion de 40 tonnes qu'ils sortent.

Un intervenante – et si nous n'avez pas l'autorisation de faire le carrefour ?

Mme Corinne LEROY-BUREL – Vous poserez votre question après.

M. Yves ORIO — Donc ça, c'était la première chose. Pour les poussières, franchement, Messieurs, vous plaisantez, vous êtes la seule carrière à ne pas émettre de poussière ou presque pas, à ne pas vous rendre compte qu'à 400 mètres ou un kilomètre, on ne sera pas submergés par les poussières. Ce que je voudrais dire, c'est que Monsieur le Maire connaît très bien sa ville. Le centre-ville de Méry-sur-Oise est encaissé. Que va-t-il se passer pendant les périodes où il fait chaud, vous savez où on limite la vitesse ? Vos poussières vont quand même y aller. Ce n'est qu'à deux kilomètres, elles iront. Cela va faire une nappe qui va s'abaisser sur la ville.

M. ZAMBLERA — Et ils vont tous mourir...

M. Yves ORIO — Monsieur, vous plaisantez avec cela, c'est clair. Les poumons maintenant, les poumons des enfants on en fait quoi ? Rien ?

M. ZAMBLERA — Quand j'entends de telles inepties.

M. Yves ORIO — C'est vous l'ineptie...

Mme Corinne LEROY-BUREL — Qui veut poser une question ?

M. Pierre-Édouard EON — Je reviens sur ce que vient de dire Monsieur ORIO, la sortie des camions sur la D922. Est-ce que le département a été sollicité pour savoir quelle autorisation ils donneraient dans ce cas-là ? Parce que je vous donne un exemple. Lorsqu'on a modifié le sens d'une petite rue à Méry-sur-Oise, la rue des Bosquets, le département a interdit le tourne-à-gauche, parce qu'on était sur une départementale et a obligé donc les véhicules à partir vers la droite pour trouver le premier rond-point. Si c'est ce qui se passe à la sortie de votre carrière, cela veut dire que l'équipe des 130 camions dont on parle va venir faire le tour par le rond-point de Vaux à Méry-sur-Oise pour repartir ensuite sur l'avenue du Fond de Vaux. Est-ce que le département a été sollicité et quel est le résultat de l'instruction du dossier qu'il a pratiqué ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Évidemment le département a été consulté, la partie voirie. Les plans leur ont été envoyés. Ils ont ce plan-là. Je n'ai pas eu de retour négatif, en revanche, l'instruction de permission de voirie attend, avant l'avancée, le fait d'être autorisé ou non dans le cadre de l'exploitation. Et le département bien évidemment, a été consulté.

M. Pierre-Édouard EON — Et vous n'avez pas de retour de sa part.

M. Julien GOLASZEWSKI — Pour l'instant, le retour officiel, non, parce qu'il faut avancer dans le...

M. Pierre-Édouard EON — Parce qu'il est très vraisemblable que compte tenu du caractère accidentogène de la zone qui est notamment en descente, le département interdira la sortie en tourne-à-gauche des camions et donc leur demandera de tourner à droite, et donc d'aller vers Méry. Savez-vous donc par ailleurs que la présidente du Conseil départemental s'est exprimée par écrit contre le projet ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Non, je n'ai pas eu la copie.

M. Pierre-Édouard EON — Je vous ferai passer la lettre.

M. Julien GOLASZEWSKI — Avec grand plaisir. Cela ne change rien au côté technique qui existe pour créer l'accès, qui est indiscutable avec les services techniques du département.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Plus de questions Messieurs Dames ?

M. Yves ORIO — Et l'intérêt financier au fait ? On n'a pas eu de présentation économique de votre projet, c'est étonnant. Parce que Monsieur le Maire disait que c'était techniquement un projet d'intérêt public, mais c'est un projet d'intérêt particulier plutôt là. Cela fait beaucoup d'argent là mis en place. On aimerait bien voir le budget, à quoi cela correspond, les bénéfices nets. Comment cela se fait-il que le mètre carré soit vendu huit euros ? Pour des champs, ce n'est pas ce que cela vaut, c'est moins de deux euros. Je suis désolé de vous le dire.

M. Julien GOLASZEWSKI – Je suis désolé de vous dire que vos informations sont fausses. Nous sommes des entreprises privées, effectivement, nous devons vivre et payer nos salariés. C'est quand même la moindre des choses. Effectivement, ce projet a une rentabilité, et une rentabilité classique du BTP, et je n'ai pas à présenter mes comptes de résultat évidemment.

M. Yves ORIO – Évidemment, c'est tellement privé qu'effectivement, vous avez tout à fait raison...

M. Julien GOLASZEWSKI – Vous demandez à Métro ses résultats pour le fait d'être positionné sur Saint-Ouen-L'Aumône ? Je ne pense pas. Cela reste, évidemment un projet privé. On n'a jamais remis ça en cause.

M. Yves ORIO – Comment cela se fait que vous achetiez huit euros le mètre carré d'une terre agricole ?

M. Julien GOLASZEWSKI – Ce n'est pas le prix de vente.

M. ZAMBLERA – C'est le droit de foretage. Vous savez ce que c'est le droit de foretage ?

M. Yves ORIO – On s'en fout.

(Rires.)

M. Julien GOLASZEWSKI – Si vous vous en foutez, malheureusement, il n'y a plus de dialogue à ce moment-là. Merci.

Mme Corinne LEROY-BUREL – Excusez-moi, Messieurs Dames, y a-t-il encore des questions pour ce soir ? Encore une question.

Un intervenant --Monsieur... habitant de Saint-Ouen-L'Aumône — J'ai reçu l'invitation parce que j'ai vu sur le journal *L'Opinion* qu'il y avait un projet, sinon j'étais complètement ignorant. Je n'ai vu aucune affiche nulle part. C'est le premier point. Effectivement, il ne doit pas y avoir grand monde de Saint-Ouen-L'Aumône. Deuxième point, je voulais savoir, votre modèle économique date de quand ? Il date des années 1960 ou prend-il en compte tous les éléments actuels que ce soit au niveau pollution, protection, ou même au niveau business-model. Je ne suis pas sûr que vous teniez compte des nouvelles tendances où maintenant il y a des entreprises, vous en faites peut-être partie, mais qui s'occupent de prendre et de redistribuer les terres plutôt que de repartir comme au Moyen-Âge, à creuser dans une zone où il y a manifestement des problèmes dans tous les coins. Vous voulez faire absolument rentrer quelque chose au chausse-pied, mais c'est un modèle économique qui est complètement dépassé, qui ne correspond plus à l'air du temps. Et c'est ça qui est complètement à remettre en cause.

(Applaudissements.)

M. Julien GOLASZEWSKI – Le projet... les carrières existent toujours, je suis désolé, les constructions existent toujours. Le projet est instruit par la préfecture qui décidera si le projet peut se faire ou pas, et je m'en remets entièrement... je suis légaliste, c'est la Préfecture qui décidera en fonction de tous les éléments, toutes les études qu'on a produites, toutes vos contributions et vos remarques étayées ou non, et à la fin, c'est la Préfecture qui décidera. Et on s'en remettra entièrement à la décision de la Préfecture.

M. Yves ORIO – Je crois que cela va être Monsieur le Juge qui décidera plutôt.

Un intervenant – C'est d'abord les commissaires enquêteurs.

M. Yves ORIO – Oui, parce que nous avons le droit.

M. Julien GOLASZEWSKI – Il y a un droit de recours et vous êtes tout à fait en droit de l'exercer. Et encore une fois, il n'y a aucun souci, on est dans une société de droit et bien sûr vous avez le droit de faire ça. Il n'y a aucun souci pour qu'on se retrouve plus tard s'il le faut. Mais il y a une première étape qui est que la Préfecture dise oui ou non. Après, on verra à ce moment-là.

M. Yves ORIO – On est bien d'accord. Sachez qu'il y a une pétition qui a été exercée contre vous, qui est en préfecture. On est actuellement à 15 000 personnes qui sont contre ce projet. Je voulais que vous l'entendiez quand même.

M. Julien GOLASZEWSKI – Mais bien sûr, je reçois régulièrement des messages anonymes qui me font régulièrement le décompte effectivement de la pétition, donc je suis parfaitement au courant. Je la remercie et j'imagine que la personne est dans la salle — jazzclassique1@yahoo.fr. Merci beaucoup. En revanche effectivement, les mentions qui sont faites dans cette pétition ne sont pas malheureusement très proches de la réalité, notamment par les déchets liquides, et j'aimerais vraiment bien que vous me montriez où dans le dossier on parle de déchets liquides en fait, reçus sur le site. Pour l'instant, c'est plutôt diffamatoire très honnêtement votre pétition.

Mme Corinne LEROY-BUREL – On a une question, encore une intervention.

Un intervenant – Excusez-moi. Il y a une question et une conclusion quelque part. J'entends votre discours quand vous dites des carrières, il y en a toujours eu. Je pense que l'ensemble des Mérysiens qui sont là, et ici des Saint-Ouenais essayent de vous faire comprendre qu'à un moment donné, il y a des habitations tout autour. Je pense que sur l'ensemble des carrières que vous avez, elles sont à ciel ouvert, mais dans d'autres régions espacées. En revanche, on a soulevé un petit problème. Le Monsieur qui est devant, je suppose que c'est le propriétaire de la carrière. On a parlé que ça allait s'effondrer, que ceci, que cela, qu'il y avait des piliers qui étaient là pour soutenir. Laissez-la tomber ! Je vous pose une question. Laissez-la tomber. Si elle tombe, vous avez parlé de cratère, d'eau de pluie, de ce que vous voulez... La nature va reprendre ses droits. Vous pouvez faire cligner des yeux Monsieur, ou baisser les yeux en disant que je dis n'importe quoi. Vous avez une expression Monsieur qui est assez désagréable. Je suis désolé. Mais je pense que la carrière, laissez-la tomber. Et il se passera ce qui se passera. On la met en protection et on n'en parle plus. Je suppose... C'est mon raisonnement.

Une intervenante – Il fallait l'entretenir peut-être.

Une intervenante – C'est ce que j'allais dire. Quand on est le propriétaire, on se doit d'entretenir ce qu'on a sur notre terrain quand même.

Un intervenant – Et de protéger un secteur...

(Beaucoup de remarques hors micro dans la salle.)

Un intervenant – Ce que je dois comprendre à vos ricanements.

M. Julien GOLASZEWSKI – évidemment, je m'excuse si vous m'avez trouvé irrespectueux. Je m'en excuse platement. C'est juste qu'effectivement, imaginer se dire qu'on laisse le terrain s'effondrer, j'ai du mal à imaginer cela. Mais c'est subjectif selon moi. Pardonnez-moi si vous avez cru que je me moquais de vous, ou que j'étais irrespectueux, ce n'était évidemment pas le cas.

Un intervenant – C'était une maladresse, c'est tout.

Un intervenant – Cela ne se produira même pas, vous le savez très bien. Parce que ce n'est pas du gypse, c'est du calcaire.

M. Julien GOLASZEWSKI – J'aime beaucoup rebondir sur les questions notamment d'exploitation de carrières en milieu urbain. Je crois qu'à Cormeilles-à-Parisis, il y a une carrière assez monstrueuse en fait de gypse, donc beaucoup plus pulvérulente, qui est exactement en milieu urbain. Donc cela existe.

M. Yves ORIO – Mais c'est du gypse.

M. Julien GOLASZEWSKI – Mais c'est beaucoup plus pulvérulent que...

M. Yves ORIO – Et c'est en souterrain.

M. Julien GOLASZEWSKI — Non, ce n'est pas en souterrain. Parce que nous remblayons pour le compte de Placo. C'est une carrière à ciel ouvert, en partie en souterrain. Et le gypse est beaucoup plus pulvérulent que le calcaire.

M. Yves ORIO — Et ils vivent tous dans la forêt.

Une intervenante — Vous me permettez de vous montrer quelque chose, c'est écrit. Regardez. J'avance, excusez-moi. C'est vous ça... Installation, classée. Lisez... lisez...

M. Julien GOLASZEWSKI — Je vais voir plutôt ce que vous voulez me montrer.

Une intervenante — Justement, ce sont les déchets liquides. Regardez, là. Regardez ici, ce petit paragraphe.

M. Julien GOLASZEWSKI — Vous confondez en fait...

Une intervenante — Je suis bête.

M. Julien GOLASZEWSKI — Non, ce n'est pas du tout ce que je dis.

Une intervenante — Si, si...

M. Julien GOLASZEWSKI — C'est surtout que c'est la nomenclature. C'est comme ça que la nomenclature de l'ICPE est rédigée. C'est une rubrique générale et ce n'est pas ce qui existe sur le site.

Une intervenante — C'est quand même écrit ! Mais c'est écrit, c'est ça qui est terrible quand même !

Mme Corinne LEROY-BUREL — Excusez-nous. Peut-être que vous comprenez tous les deux de quoi vous parlez, mais alors, moi, je suis perdue. Je veux bien que tout le monde en profite. (*Madame...se déplace vers la table de la Présidente et lui montre son téléphone portable.*) C'est dans la nomenclature. Sur l'autorisation, la 2720. Alors maintenant Monsieur GOLASZEWSKI, je vous écoute.

M. Julien GOLASZEWSKI — En fait, la 2720, il faut savoir que la nomenclature ce ne sont que des appellations générales et génériques. Ce n'est pas ce qu'on demande. Ce qu'on demande, c'est dans le... C'est une classification, ce n'est pas ce qu'on demande. Ce qu'on demande, c'est ce qu'il y a dans la colonne d'à côté. Donc, à aucun moment dans le dossier, à part dans cette partie qui est un extrait du Code de l'environnement et de la CPE, et j'insiste, c'est un extrait d'un texte réglementaire. Retrouvez-nous une demande, où on demande de recevoir des déchets liquides sur le site. Et je veux qu'on soit clairs et nets là-dessus. Sauf si vous trouvez une mention d'un déchet liquide dans le dossier, et là je suis à ce qu'on en discute, mais je vous assure que ce n'est pas le cas.

Une intervenante — C'est comme pour l'exploitation du weekend où vous dites — « Peut-être, exceptionnellement, de 9 h à 12 h, on va exploiter le samedi ». Là, ce n'est pas ça. Quand cela vous arrange, c'est dans votre sens et sinon, on ne sait pas lire et ce n'est pas écrit. Alors que là, c'est écrit. Ce n'est pas grave. C'est comme Monsieur qui ne sait pas bien exploiter sa carrière. Là, il nous a fait peur aussi. Mais ce n'est pas grave.

Un intervenant — Et dans les déchets inertes, excusez-moi, est-ce que ce n'est pas chargé d'hydrocarbures...

Mme Corinne LEROY-BUREL — attendez, attendez Monsieur, prenez le micro...

Un intervenant — Dans les déchets inertes que vous allez mettre dans le trou. Est-ce que vous allez dépolluer les terres ? Excusez-moi ce sont des déchets inertes, donc ce sont des terres. Elles ne sont pas propres, des gravats. Donc est-ce qu'il n'y a pas d'hydrocarbure, des sulfates, des métaux ? Est-ce que vous pouvez nous garantir tout cela ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Bien sûr. D'ailleurs, on est même contrôlés là-dessus. La définition d'une terre inerte, c'est une terre qui respecte les critères d'un arrêté. Cela s'appelle l'arrêt du 12 décembre 2014 qui établit des seuils, notamment des seuils en sulfates ou en hydrocarbures. Et les terres dont on parle, elles viennent de chantiers de terrassement.

Un intervenant— D'accord...

M. Julien GOLASZEWSKI — Laissez-moi juste terminer s'il vous plaît. Après, vous pourrez éventuellement compléter. S'il y a un risque de pollution sur le terrain, le maître d'œuvre qui gère son chantier doit faire une étude de pollution des sols, et seulement les mailles inertes peuvent venir sur ce type d'installations, comme celle-là, et mailles polluées vont ailleurs, elles ne vont pas sur le site. Et s'il n'y a pas suspicion de pollution, notamment, c'est ce qui se passe dans les villes nouvelles, on intervient sur des zones agricoles, évidemment, il n'y a pas eu d'activité anthropique et de position d'hydrocarbures, là on a des terres qui sont saines de base.

Un intervenant— D'accord. Et sur les chantiers des tunnels, les bouts des tunneliers... Vous allez aussi prendre cette terre-là ou pas ?

M. Julien GOLASZEWSKI — Non.

Un intervenant — C'est uniquement puisé, c'est Cergy, le Val-d'Oise ou Grand Paris ?

M. Julien GOLASZEWSKI — C'est le 95, principalement, l'agglomération en grande partie de Cergy-Pontoise et pas de terres du Grand Paris Express. Donc il n'y aura pas de terres de tunneliers prévues, sinon, vous auriez vu la mention dans le document.

Un intervenant— Voilà. Merci.

Mme Corinne LEROY-BUREL — Messieurs, Dames, il y a encore des questions ? Est-ce qu'on s'arrête là ? On poursuivra dans le cadre des permanences. On vous a inscrit les permanences qui restent : il y en a une du reste demain ici à 9 h, une la semaine prochaine sur Ennery et Pontoise. Et le jour de la clôture de l'enquête, à Pierrelaye, et on termine à Saint-Ouen L'Aumône. Il y a également des permanences téléphoniques : il y en a deux, vous pourrez donc nous contacter. Il y a aussi pour les personnes — (*À Mme ...*) je vous prends après Madame — qui rencontraient encore des difficultés à adresser des observations, on vous a mis des papiers l'entrée. On peut remettre la présentation, Monsieur GOLASZEWSKI peut-être la dernière diapositive ? Madame, vous aviez une question.

Une intervenante — On voit qu'il y a beaucoup d'habitants de Méry parce que les habitants de Saint-Ouen-L'Aumône n'ont pas eu l'information de ce qui allait se passer. Est-ce que du coup, avant que cette enquête ne soit finie, est-il possible d'informer les gens ?

Mme Corinne LEROY-BUREL — Ce n'est pas de mon ressort, parce que dans l'arrêté préfectoral, tout a été fait de façon légale. Il y a des affiches et c'est notamment sur le site de Saint-Ouen à Enquêtes publiques. Après, il peut y avoir de la publicité complémentaire, mais c'est de la publicité complémentaire, les maires font ce qu'ils veulent sur ces questions-là.

M. Laurent LINQUETTE — bien sûr. Je ne vois aucune difficulté là-dessus. Bien évidemment, les modalités de communication, de publicité et d'affichage sur ce type de procédures sont complètement cadrées et définies par l'État. On a évidemment respecté ces procédures, on est même obligés après de faire un constat d'huissier qui nous dit qu'il a bien vu que c'était affiché sur les panneaux associatifs, que c'était affiché sur le journal, le site Web. Donc c'est quelque chose dont on a fait la publicité, comme on fait à chaque fois qu'il y a une enquête publique sur tous les sujets. Et par ailleurs, l'action de votre association est quand même extrêmement efficace. Il y a eu plusieurs présences sur le marché. Je pense que tous les Saint-Ouennais qui souhaitent être intéressés à ce sujet ont été informés. Maintenant, de fait, je constate qu'il y a assez peu de Saint-Ouennais qui sont présents ce soir. Mais l'information est passée.

M. Yves ORIO — Merci, Monsieur le Maire. En revanche, on a une difficulté, on a huit communes à informer et pour une petite association comme la nôtre, c'est très compliqué.

M. Laurent LINQUETTE – Vous voulez une subvention de la ville ?

M. Yves ORIO — Merci, Monsieur le Maire.

M. Laurent LINQUETTE – C'était une question, je n'ai pas dit...

Mme Corinne LEROY-BUREL — Merci. Bonne soirée. Merci à vous.

La séance est levée à 21 h 51.